

# INTRODUCTION

*Rapport-gratuit.com*   
LE NUMERO 1 MONDIAL DU MÉMOIRES

Rousseau est né à Genève en 1712. Il perd sa mère la même année. Elevé d'abord par son père, qui l'initie à la lecture, il entre, dès 1725, en apprentissage chez un graveur genevois, mais s'enfuit trois ans plus tard. A Annecy, il fait la connaissance de Madame de Warens, en 1728, qui le convertit au catholicisme. Après un séjour d'une année en Italie, où il abjure la religion protestante, il s'installe chez Madame de Warens, d'abord à Annecy, puis à Chambéry, enfin aux Charmettes où il apprend la musique et complète sa formation littéraire et philosophique de 1732 à 1740<sup>1</sup>.

En 1742, Rousseau se rend à Paris pour présenter un nouveau système de notation musicale qui ne convainc pas. Il se lie avec Diderot et rédige de nombreux articles pour l'*Encyclopédie*. Alors qu'il pense faire carrière dans la musique (il a déjà composé un opéra qui n'a eu aucun succès). L'année 1750 voit sa vie prendre un nouveau tournant : son *Discours sur les sciences et les arts*. Son second discours, le *Discours sur l'origine et le fondement de l'inégalité parmi les hommes* en 1755, qu'il dédie à la République de Genève, où il est retourné avec sa compagne Thérèse Levasseur (une servante illettrée dont il aura cinq enfants, tous confiés à l'assistance publique). Il publie un grand roman épistolaire, *La Nouvelle Héloïse* en 1761, puis le *Contrat social* et *Emile ou De l'éducation*. Il est condamné par les autorités françaises pour ce dernier ouvrage. Il se réfugie alors en Suisse, plus de trois ans. Rousseau meurt à Ermenonville le 2 juillet 1778.

Notre travail s'intitule « Notion de volonté générale chez Jean-Jacques Rousseau ». Il se propose d'étudier les philosophes politiciens qui lui sont antérieurs : Platon, Aristote, Nicolas Machiavel, Thomas Hobbes, John Locke et Montesquieu avant d'entreprendre l'étude de la pensée politique de Jean-Jacques Rousseau. D'après le fichier électronique, voici ce qui est dit :

---

<sup>1</sup> Denis Huisman, André Vergez et Serge Le Strat, *Histoire des philosophes illustrée par les textes*, p. 181.

« La volonté générale peut être dite la clé de voûte de l'Etat rousseauien »<sup>1</sup>.

Le fondement de l'État de Rousseau est basé dans la volonté générale. C'est elle qui décide tout ce qui concerne l'Etat.

Pour bien analyser ce problème, nous allons voir dans la première partie de notre travail les origines de la pensée politique de Jean-Jacques Rousseau, dans la deuxième partie, sa théorie politique et dans la troisième et dernière partie, les apports de la volonté générale au niveau individuel et au niveau social.

Jean-Jacques Rousseau écrit dans le *Contrat social* :

« la seule naturelle, est celle de la famille : encore les enfants ne restent-ils au père qu'aussi longtemps qu'ils ont besoin de lui pour se conserver. Sitôt que ce besoin cesse, le lien naturel se dissout. Les enfants, exempts de l'obéissance qu'ils devaient au père ; le père, exempt des soins qu'il devait aux enfants, rentrent tous également dans l'indépendance. S'ils continuent de rester unis, ce n'est plus naturellement, c'est volontairement, et la famille elle-même ne se maintient que par convention »<sup>2</sup>.

Dans cette perspective, nous savons que la famille est donc le premier modèle des sociétés politiques ; le chef est l'image du père, le peuple est l'image des enfants, et tous les enfants sont sur le même pied d'égalité que leur père. On peut souligner ici que la politique est représentée par la famille : le père est comme le président de la République. Il cherche à nourrir sa famille en cas de problème d'alimentation. En d'autres termes, s'il y a des problèmes à résoudre, c'est lui qui s'engage à les défaire dans l'immédiat. En effet, le rôle du chef est de toujours chercher la solution en cas de problème.

---

<sup>1</sup> [www.renatojanine.pro.br/.../rousseau.html](http://www.renatojanine.pro.br/.../rousseau.html).

<sup>2</sup> Jean-Jacques Rousseau, *Du contrat social*, p. 61.

**PREMIÈRE PARTIE**

**LES ORIGINES**

**DE LA PENSÉE POLITIQUE**

**DE JEAN-JACQUES ROUSSEAU**

## CHAPITRE I

### I.- LA PENSÉE POLITIQUE DE PLATON

Platon, né à Athènes en 428 avant Jésus-Christ, mourut en 347 avant Jésus-Christ. Il est issu d'une famille aristocratique athénienne. A l'âge de vingt ans, il suit l'enseignement de son maître Socrate qui s'opposant aux sophistes, cherche à préparer à la vertu et à la justice par la maïeutique.

Pour saisir la philosophie politique de Platon, il est important de comprendre le contexte politique, qu'au IV<sup>ème</sup> siècle avant Jésus-Christ, le monde grec était en crise. Les guerres entre les cités, principalement entre Athènes, Sparte et Thèbes, détruisent l'économie, provoquent la misère et mettent un terme à l'expérience démocratique athénienne. La guerre du Péloponnèse qui a débuté en 431 avant Jésus-Christ, s'achève en 403. Les tyrans s'emparent du pouvoir à Athènes.

Le rétablissement d'une démocratie imparfaite, en 399 avant Jésus-Christ, ne suffira pas à sauver Socrate. Dans les décennies suivantes, les conflits entre Sparte et Thèbes se poursuivent. Les Athéniens, quant à eux, appauvris par la crise économique et lassés par les intrigues et les guerres, se désintéressent de la vie politique.

Devant cette situation, Platon va travailler à instaurer un nouveau régime. Dans ce nouveau régime, Platon expose sa vision de la cité idéale. La question qui se pose est la suivante : « Qu'est-ce qu'une cité juste ? » Pour lui, le fondement d'une cité juste est basé sur la répartition équilibrée des tâches ou du travail, selon la capacité et la compétence ou les aptitudes personnelles de chaque division de la cité. Cette théorie veut surtout partager le travail selon la spécialité personnelle. En quelque sorte, Platon dit :

« Que chacun à sa place et les vaches seront bien gardées »<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> fr. [wikibooks.org/](http://wikibooks.org/)... Platon / Introduction-par-les dialogues.

"Alors chaque groupe de la cité juste posséderait une vertu: on représente souvent la cité juste décrite par Platon comme une cité composée de trois classes d'hommes.

Toutefois, l'œuvre de Platon ne se comprend qu'en fonction d'autres pensées antérieures ou contemporaines, au premier chef, celle de son maître Socrate, mais aussi celles des philosophes antérieurs, les présocratiques. Platon, curieusement, rencontre la philosophie à partir de préoccupations politiques. C'est un jeune aristocrate qui joint à ses dons intellectuels et physiques (on le surnomme « Platon » à cause de sa vaste carrure) la naissance la plus prestigieuse : sa mère descendait de Solon, ses ancêtres paternels du dernier roi d'Athènes.

Platon était donc destiné à une brillante carrière politique. Cependant, Athènes qui, à la naissance de Platon, est à son apogée, s'effondre, tandis que Platon parvient à l'âge d'homme. Dans le livre *Histoire des philosophes illustrée par les textes*, on rapporte que :

« Platon va rêver de recréer une cité dont la puissance soit plutôt morale et spirituelle que matérielle, une cité qui soit l'incarnation de la justice »<sup>1</sup>.

Cette affirmation nous montre que, à cette époque de Platon, les Athéniens rencontraient plusieurs problèmes, politiques, sociaux, économiques et politiques. A cause de ces problèmes, Platon va rêver une cité juste pour avoir la tranquillité de la société athénienne. Le but de Platon, dans sa politique, est la cité juste. En effet, la pensée de Platon est tout à fait bonne, mais il n'existe, malheureusement que dans le rêve, ou dans l'idée.

Dans cette perspective, Platon subdivise la société athénienne en trois couches ou strates.

A la base, il y a les agriculteurs, les artisans et les commerciaux. C'est la classe des producteurs. Au sommet de la cité est le « philosophe-roi ou le roi-philosophe. Son rôle est de diriger la société ou la cité. On peut dire que la cité juste de Platon est fondée sur la répartition et le respect du domaine de la compétence propre à chaque strate sociale. Signalons ici que la compétence du philosophe-roi ou du roi-philosophe se distingue des autres classes par sa connaissance et sa sagesse. C'est la raison pour laquelle il doit diriger la cité, parce qu'il possède beaucoup de savoir. La pensée politique

---

<sup>1</sup> Cité par Denis Huisman, André Vergez et Serge Le Strat, *Histoire des philosophes illustrée par les textes*, p. 182.

de Platon veut instaurer un régime aristocratique (gouvernement des meilleurs) gouvernement exercé par la classe des nobles. Quant au choix du gouvernement ou du régime politique, Platon préférait l'aristocratique. En effet, la cité est bien gouvernée sous la protection d'un philosophe.

## II.- LA PENSÉE POLITIQUE D'ARISTOTE

Aristote naquit en 384 avant Jésus-Christ et mourut en 324 avant Jésus-Christ. Le lieu de sa naissance était à Stagire, en Macédoine, fut durant vingt ans l'élève de Platon à l'Académie. Vers 342 avant Jésus-Christ, il se vit confier par Philippe II, roi de Macédoine, l'éducation du futur Alexandre le Grand. En 335, il fonda à Athènes sa propre école philosophique, dite péripatéticienne.

La pensée politique d'Aristote critique son maître Platon. La question qui se pose est la suivante : « Quel est alors, depuis Aristote, le fondement de la vie politique ? »

Selon la célèbre citation d'Aristote :

« L'homme est un animal politique »<sup>1</sup>.

C'est-à-dire que l'homme, naturellement, est fait pour vivre en communauté, au moins pour satisfaire ses besoins ou encore pour assumer sa vie, mais également, pour accomplir son essence. Pour Aristote, une cité est juste quand le pouvoir est exercé au profit de tous et non au profit exclusif du chef. Alors, qui gouverne d'après Aristote ? Pour lui,

« Il est nécessaire que le souverain soit un seul individu (monarchie), soit un petit nombre (aristocratie), soit un grand nombre de gens (démocratie républicaine) »<sup>2</sup>.

Pour ce dernier, chacun de ces régimes politiques est bon à condition que le pouvoir y soit exercé en vue du bien de la communauté des gens.

<sup>1</sup> Aristote, cité par Denis Huisman, André Vergez et Serge Le Strat, *Histoire des philosophes illustrée par les textes*, p. 32.

<sup>2</sup> [www.anarchiste-couronne.Com/.../la philosophie-politique-d'Aristote?](http://www.anarchiste-couronne.Com/.../la philosophie-politique-d'Aristote?)

Quel est alors le meilleur régime, selon Aristote ? Pour le Stagirite, les formes de gouvernement de son maître sont perverties, c'est-à-dire, inclinent au mal, lorsque les gouvernements cherchent leur intérêt personnel. Ainsi, parmi les formes justes de gouvernement, la meilleure est la république et la moins bonne, la monarchie (c'est-à-dire le gouvernement d'un seul). Le moins perverti des régimes injustes est la démocratie, tandis que le pire est la tyrannie. Pour Aristote, ce n'est pas le philosophe-roi ou le roi-philosophe qui peut bien gouverner la cité, mais même l'homme ordinaire, qui a plus d'expérience que le philosophe-roi ou le roi-philosophe.

En effet, pour le philosophe-roi ou le roi-philosophe, en même temps sa théorie est trop basée sur la raison, c'est-à-dire, basée sur l'idée. Avec un groupe d'hommes, d'ordinaire la multiplicité de points de vue est fertile, c'est-à-dire, l'idée venant de tous. Aristote affirme :

« Une assemblée est moins rapidement corruptible qu'un seul homme, car le gouvernement de l'assemblée est difficile à la corruption »<sup>1</sup>.

Donc, la cité est bien gouvernée chez Aristote, à condition que le gouvernement cherche l'intérêt général. En effet, la cité juste de Platon est différente de celle d'Aristote, car Aristote ne se plaît pas de la monarchie absolue ou du gouvernement entre les mains d'un seul individu.

Aristote perdit très jeune son père, médecin célèbre qui soignait la cour de Macédoine. A 17 ans, Aristote est étudiant à Athènes. Il suit les cours d'Isocrate, puis ceux de Platon lui-même, à l'Académie, dès que ce dernier revient de Sicile.

Platon admirait fort cet élève (Aristote) qu'il appelait le « liseur » ou « la pensée pure ». Aristote témoignera de la reconnaissance à son maître, mais il se séparera de sa doctrine.

« On peut, dira Aristote, avoir de l'affection pour ses amis et pour la vérité, mais la moralité consiste à donner la préférence à la vérité »<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> [www.anarchiste-couronne.Com/.../la philosophie-politique-d'Aristote?](http://www.anarchiste-couronne.Com/.../la philosophie-politique-d'Aristote?)

<sup>2</sup> Denis Huisman, André Vergez et Serge Le Strat, *Histoire des philosophes illustrée par les textes*, p. 30.

A la mort de Platon, en 347 av. J.-C., Aristote voyage quelques années. Nous le retrouvons ensuite à la cour de Macédoine, comme précepteur du jeune Alexandre qui, plus tard, ne manquera jamais de donner au philosophe les preuves de sa puissante amitié. Ainsi, c'est grâce à Alexandre le Grand qu'Aristote pourra réunir une bibliothèque admirable, documentée, aussi bien sur les constitutions des cités grecques que sur les mœurs des barbares ou l'histoire des animaux. Nous saisissons ici l'esprit encyclopédique et réaliste de la philosophie d'Aristote : pour lui ; selon *l'Histoire des philosophes illustrée par les textes* :

« Chaque science établit des démonstrations à partir de principes qui lui sont propres et qui sont recueillis dans l'expérience sous forme d'une collection complète de faits naturels »<sup>1</sup>.

En 335 av. J.-C., Aristote revient à Athènes. Tandis que Xénocrate succède à Platon à la tête de l'Académie (l'école de Platon), Aristote fonde son école personnelle, qu'il appelle le lycée, parce qu'elle est toute proche du temple d'Apollon Lycien. Aristote donnait ses leçons en se promenant sous les ombrages (d'où le nom de péripatéticiens, « promeneurs » donné à ses disciples). Telle est donc la vie d'Aristote, à travers une récapitulation générale.

### **III.- LA PENSÉE POLITIQUE DE NICOLAS MACHIAVEL**

« Niccolo Machiavelli, en français, Nicolas Machiavel, naquit le 2 mai 1469 à Florence, en Italie, et mourut le 21 juin 1527 à Florence également »<sup>2</sup>. Il est un penseur italien de la Renaissance, théoricien de la politique, de l'histoire et de la guerre. Les conflits fondamentaux de la philosophie politique de Nicolas Machiavel sont basés surtout sur le rôle du souverain ou du prince. Pour ce dernier, le prince signifie celui qui dirige le pouvoir, c'est-à-dire le souverain qui exerce le pouvoir réel.

---

<sup>1</sup> Denis Huisman, André Vergez et Serge Le Strat, *Histoire des philosophes illustrée par les textes*, p. 30.

<sup>2</sup> fr. wikipedia.org/wiki/Nicolas-Machiavel.

Chez Machiavel, « il y a beaucoup de mouvements ou de circonstances auxquels doit faire face le prince »<sup>1</sup>. Ces mouvements sont appelés la fortune ou *fortuna*. Pour mieux éclaircir la signification du mot, fortune est une nécessité extérieure à laquelle il faut généralement répondre dans l'urgence. Cela illustre la part d'imprévisible avec laquelle les acteurs politiques doivent composer. Pour résoudre ce problème, voici la solution de Nicola Machiavel : c'est la *virtù*.

Pour ce dernier, la *virtù* signifie dynamisme, efficacité et talent pour résoudre tous les problèmes qui existent au cours de l'exercice politique du prince.

En effet, il ne faut pas confondre ce concept de *virtù* au sens classique et qui veut dire la qualité du sage. Mais avec Machiavel, la *virtù*, principalement qualité du prince, renvoie à une disposition humaine de réaction, ou de non réaction, face à un événement. En d'autres termes, la *virtù* désigne aussi l'énergie dans la conception et la rapidité dans l'exécution devant un problème ou le soulèvement du peuple, par exemple, la grève des fonctionnaires.

On peut souligner ici que, en même temps, le machiavélisme ne tient pas compte de la morale, en affirmant :

« C'est la fin qui justifie le moyen »<sup>2</sup>.

Cette citation de Machiavel nous montre qu'il faut avoir une solution immédiate pour résoudre le problème, et cela sans suivre ni la morale ni la loi. Dans le pouvoir politique, le but de Machiavel est l'efficacité et la durabilité au pouvoir. Ce dernier est loin de l'idée du bien de Platon. Pour l'auteur du *Prince*, le problème majeur n'est pas l'éthique ou la morale, mais la pragmatique, c'est-à-dire la pratique en efficacité. Le conseil de Machiavel devant les aléas (les mouvements du peuple), ici, il s'agit de l'exercice pratique du pouvoir et non plus d'un exercice théorique.

---

<sup>1</sup> fr. wikipedia.org/wiki/Nicolas-Machiavel.

<sup>2</sup> Cité par Denis Huisman, André Vergez et Serge Le Strat, *Histoire des philosophes illustrée par les textes*, p. 86.

Concernant la politique, le problème de Nicolas Machiavel est le seul problème posé par l'efficacité politique. Ainsi, l'auteur du *Prince*, maintiendra sa puissance face aux aléas, c'est-à-dire aux mouvements du peuple. Devant les circonstances, le prince pratique tantôt la vertu, tantôt la férocité, qui seront les moyens adéquats de l'action politique.

Et si Machiavel parle de la *virtù* du politique, il s'agit d'une *virtù* qui reste en marge de la morale, d'une *virtù* qui est à la fois puissance et virtuosité, qui est le génie du grand politique, capable d'exploiter ce que Machiavel appelle la « *fortuna* », c'est-à-dire les circonstances complexes et changeantes.

En effet, le prince a besoin d'un talent spécial et de la rapidité pour maîtriser les aléas ou mouvements du peuple. La pensée politique de Nicolas Machiavel est différente de celle de Platon et de celle d'Aristote. Mais, le plus essentiel, chez Machiavel, c'est la durabilité au pouvoir. En effet, la pensée politique de Machiavel a donné la leçon à ceux qui dirigent le pouvoir direct. En effet, le but de la pensée politique de Nicolas Machiavel est la durabilité au pouvoir et l'efficacité au cours de son mandat. En même temps, Machiavel ne se soucie pas de la morale pour résoudre les mouvements du peuple. D'après ce que nous avons dit plus haut, pour Machiavel, « La fin justifie les moyens ». Cette affirmation nous montre que l'essentiel, chez Machiavel, n'est que de résoudre le problème dans l'immédiat.

Par sa politique, Machiavel enseigne à celui qui est au pouvoir et a des problèmes au cours de son mandat. Il a donné une leçon à celui qui dirige le pouvoir direct.

#### **IV.- L'ÉTAT DE NATURE DE THOMAS HOBBES**

Thomas Hobbes est un philosophe anglais, né en 1588, à Westport, ville qu'il a quittée à l'âge de quinze ans pour suivre ses études à Oxford, où il découvre le nominalisme et la scolastique. Il fait beaucoup de voyages sur les continents, ce qui lui permet de rencontrer Merenore et Galilée, en 1681. En 1640, alors qu'éclate la révolution anglaise, Hobbes

rédige *Les éléments du droit naturel et politique*. Il meurt à Handwick-Hall, le 4 décembre 1679.

La pensée politique de Thomas Hobbes est née de la critique de l'état de nature. Chez Thomas Hobbes, la signification de l'état de nature est l'absence de règles. Les hommes possèdent des droits naturels, c'est-à-dire le droit de se nourrir, le droit de se défendre contre autrui, etc., et une liberté naturelle (une liberté totale, sans aucune contrainte). Pour lui, l'état de nature est un état de guerre permanente de tous contre tous. Dans cet état de nature, l'homme est libre d'utiliser comme bon lui semble, tous les moyens à sa disposition pour assurer sa conservation.

On peut souligner ici que dans l'état de nature, cette liberté illimitée conduit à la guerre universelle.

« L'homme devient un loup pour l'homme »<sup>1</sup>.

A la suite de la pensée politique de Thomas Hobbes, comme nous l'avons vu plus haut, sa théorie politique est fondée dans l'histoire de l'humanité : « l'état de nature et l'état politique »<sup>2</sup>.

Dans l'état de nature, le droit de chacun est mesuré par sa puissance réelle : chacun a très exactement autant de droit qu'il a de force et tout le monde ne pense qu'à sa conservation et à son intérêt personnel. Contrairement à Aristote, qui considérait l'homme comme un « animal politique », Hobbes ne voit en lui aucun instinct social. Asocial par nature, l'homme deviendra cependant sociable par accident.

Pour ce dernier, l'homme est associé par un accident qui se passe dans l'état de nature. La question se pose : comment les hommes vont-ils faire pour créer l'institution artificielle du gouvernement ? Suffit-il de décrire ce qui se passe dans l'état de nature ?

L'homme, par nature, cherche à surpasser tous ses semblables ; il ne cherche pas seulement la satisfaction de ses besoins matériels, mais surtout les joies de la vanité (*pride*).

---

<sup>1</sup> fr. wikipedia.org/wiki/Etat-de-nature.

<sup>2</sup> Denis Huisman, André Vergez et Serge Le Strat, *Histoire des philosophes illustrée par les textes*, p. 146.

Il est clair que cet état de nature où chacun poursuit sinon la mort, du moins l'asservissement de l'autre, est un état extrêmement malheureux. Les formules par lesquelles Hobbes le décrit sont célèbres : « *Homo homini lupus* ». Ce qui signifie en français : « L'homme est un loup pour l'homme ». « *Bellum omnium contra omnes* », c'est-à-dire « la guerre de tous contre tous ». Chaque individu veut assurer sa vie personnelle, c'est-à-dire que l'égoïsme individuel règne partout.

Ainsi, l'homme est-il toujours dans la crainte d'être tué ou asservi et cette crainte, finalement, plus puissante que l'orgueil, est la passion qui va rendre la parole à la raison. C'est donc la crainte qui va déterminer les hommes à fonder l'état de société et l'autorité politique. Dans le *Léviathan*, nous lisons :

« Les hommes vont donc tâcher d'organiser la paix et la sécurité »<sup>1</sup>.

Cela n'est possible que si chacun abdique ses droits absous entre les mains d'un souverain qui, héritant des droits de tous, possède la puissance absolue. Si cela se pose, cet état est tout à fait heureux.

On sait que, l'état de nature est donc contradictoire : la lutte de chacun pour sa survie met incessamment (sans délai) en danger la vie de tous. Dans ces conditions, les hommes choisissent de passer entre eux un contrat par lequel ils se dessaisissent de leur liberté et de leur autonomie, c'est-à-dire du pouvoir de se donner à soi-même sa propre loi, pour la transférer à un tiers, le souverain, lequel peut être un homme, un groupe d'hommes ou une assemblée, chargés d'assurer la sécurité.

Or, en philosophie instrumentale, chacune des parties qui passent un contrat a intérêt à en violer les termes. Il faut dire que dans la conception de Thomas Hobbes, le souverain est en dehors du contrat. Sa principale fonction consiste à surveiller le contrat. Le souverain ou celui qui surveille le contrat est ainsi au-dessus de la loi. La cité sera bien gouvernée sous le contrat et la surveillance du souverain, lequel est au-dessus du pacte social qu'il doit appliquer aux citoyens.

---

<sup>1</sup> Machiavel, cité par Denis Huisman, André Vergez et Serge Le Strat, *Histoire des philosophes illustrée par les textes*, p. 146.

Dans cette perspective, tous les citoyens sont au-dessous de la loi, mais non pas le souverain. Nous savons que le but de la politique de Thomas Hobbes était avant tout d'éviter la guerre de tous contre tous et d'éviter toutes sortes de troubles. Il voulait instaurer une cité juste. En effet, la cité est bien gouvernée quand le pouvoir ou le contrat est surveillé par un individu (le souverain). Pour Thomas Hobbes donc, la cité est bien dirigée à condition que le souverain soit au-dessus de la loi et le peuple au-dessous de la loi.

## **V.- LA PENSÉE POLITIQUE DE JOHN LOCKE**

John Locke naquit au sein d'une famille riche, près de Pristol, le dimanche 29 août 1632<sup>1</sup>. Cette époque est marquée par la fin de la guerre en 1649. Son père, avoué, puis capitaine au service du Parlement en 1648, fut ruiné pendant la guerre civile. Locke apprit le latin et le grec et la philosophie d'Aristote à l'école de Westminster (1646 – 1652). Il meurt en 1704. La question se pose : quelle est alors l'origine de la pensée politique de John Locke ?

La pensée politique de John Locke est née de la critique de la pensée politique de Thomas Hobbes. Contrairement à Hobbes, John Locke, un autre théoricien du contrat social, imagine l'état de nature comme un état d'égalité et de paix, où les hommes se portent naturellement secours en cas de besoin. Autrement dit, Locke refuse l'idée que l'état de nature est un état de guerre. Pour lui, l'état de nature est un état de quiétude, de tranquillité. Les hommes s'aiment et s'entraident. En effet, les hommes sont dotés de raison et leur raison les porte à ne pas faire du mal à autrui.

Certes, ils obéissent à la loi naturelle comme à une loi établie par Dieu. Pour Locke, il existe donc un « droit naturel »<sup>2</sup>, une morale déjà présente dans l'état de nature. Pour lui, le principal problème de l'état de nature provient de la propriété privée. L'institution de la propriété privée devient donc un problème, et celle-ci doit être gouvernée et réglementée. La

---

<sup>1</sup> fr. wikipedia.org/wiki/Etat-de-nature.

<sup>2</sup> www.reynier.com/.../politique/Locke.html.

question qui se pose alors est la suivante : quel est le but de la politique de John Locke ?

Le but de la politique de Locke est la justice sociale et la liberté des citoyens. Chez Locke, pour avoir la justice sociale, il faut recourir à la monarchie limitée, c'est-à-dire, il faut que le pouvoir du chef se réduise et il doit être également sous de la loi.

En d'autres termes, on a besoin du contrat social, mais le souverain est soumis lui aussi à la loi. Il doit protéger la liberté et la propriété individuelle sur le même pied d'égalité devant la loi. Pour Locke, la bonne gouvernance exige donc l'intérêt général. En fait, la pensée politique de Locke n'est qu'une rectification de celle de Hobbes, car avec Locke, chacun doit pouvoir participer à l'élaboration du droit.

La pensée politique de John Locke est la critique de celle de Thomas Hobbes. Ici, la théorie politique de Locke s'oppose radicalement à la doctrine du *Léviathan*. On peut signaler ici, que les options politiques de Hobbes et de Locke dans leur vie, furent d'ailleurs opposées. Hobbes est un partisan des Stuart ; Locke, exilé par eux, se fait l'apologiste de la révolution de 1688. En fait, la pensée politique de Locke paraît bien impliquer une concession à l'innéisme : qui signifie « doctrine philosophique fondée sur la croyance aux idées innées »<sup>1</sup>.

Dans sa politique, Locke croit comme Hobbes, que l'homme dans l'état de nature possède un droit naturellement en lui-même. Ce droit en lui-même, vient de Dieu. Locke refuse l'idée que l'état de nature soit un état de guerre. Pour lui, l'état de nature est un état de quiétude, de tranquillité. Les hommes s'aiment et s'entraident. Certes, ils obéissent à la loi naturelle comme une loi établie par Dieu.

Le but de la politique de Locke est la justice sociale ou la liberté du citoyen, c'est-à-dire l'intérêt général. Quel est alors le chemin pour y parvenir ?

---

<sup>1</sup> Selon *Larousse classique, Dictionnaire encyclopédique*, p. 607.

Pour Locke, pour y parvenir, il faut recourir à la monarchie limitée. Il faut que le pouvoir du chef (souverain) soit réduit. En d'autres termes, on a besoin d'un contrat, mais le souverain est soumis à la loi ou au-dessous de la loi comme tout le monde. En effet, la pensée politique de Locke n'est qu'une rectification de celle de Hobbes, car pour lui, chacun doit pouvoir participer à l'élaboration du droit.

## VI.- LA PENSÉE POLITIQUE DE MONTESQUIEU

Son vrai nom est Charles-Louis de Secondat, baron de Montesquieu, né au château de la Brède, près de Bordeaux en 1689. Il meurt à Paris en 1755. Montesquieu poursuit ses études d'abord chez les oratoriens, puis à l'université de Bordeaux, où il entre à l'âge de seize ans pour faire son droit pour devenir avocat. En 1716, il hérite de son oncle paternel la charge de « président à mortier » du Parlement de Guyenne<sup>1</sup>.

Quelle est alors la pensée politique de Montesquieu ? La pensée politique de Montesquieu est née de la critique du régime despotique ou tyrannique. Dans le régime despotique, Montesquieu avait constaté que tous les pouvoirs sont entre les mains d'une seule personne et que, par conséquent, le chef fait tout ce qu'il veut faire au cours de son mandat. Ce qui est une entrave et un obstacle à la liberté des citoyens.

La politique de Montesquieu exposée dans l'*Esprit des lois* (1748), apparaît comme essentiellement rationaliste. Sa pensée politique se caractérise par la recherche d'un « juste équilibre entre l'autorité du pouvoir et la liberté du citoyen »<sup>2</sup>. Le but de la politique de Montesquieu est de dépasser la forme du gouvernement classique qui est basée sur la monarchie absolue. Il veut, avant tout, séparer ou diviser le pouvoir : le pouvoir législatif, le pouvoir exécutif et le pouvoir judiciaire. Par sa politique, Rousseau exige le pouvoir du peuple ou la participation du peuple au pouvoir.

---

<sup>1</sup> Cf. Denis Huisman, André Vergez et Serge Le Strat, *Histoire des philosophes illustrée par les textes*, p. 169.

<sup>2</sup> *Ibidem*.

Effectivement, Montesquieu a constaté que le despotisme ou la tyrannie constitue une mauvaise gouvernance. A propos de ces problèmes, quel est le but de la politique de Montesquieu ?

Le but de la politique de Montesquieu est la justice ou la cité juste, la liberté des citoyens et que la bonne gouvernance soit garantie. Quels sont alors les chemins qu'on doit prendre pour y parvenir ?

Chez Montesquieu, les chemins pour y parvenir sont : premièrement, instauration d'un Etat de droit, c'est-à-dire, il faut que l'Etat applique les lois à tout le peuple sans exception, et même le souverain est soumis aux lois. Deuxièmement, instauration d'un droit politique qui règle les rapports entre les dirigeants et les gouvernés, c'est-à-dire que les dirigeants sont les responsables du gouvernement. Troisièmement, il faut séparer les pouvoirs, car la réunion des pouvoirs entre les mains d'une seule personne est une porte ouverte pour le despotisme, voire l'injustice, c'est-à-dire, le malheur de la société.

Selon Montesquieu, en effet, il y a de la bonne gouvernance lorsque les lois règlent la vie des citoyens et les pouvoirs sont bien séparés nettement : « le pouvoir législatif, le pouvoir exécutif et le pouvoir judiciaire »<sup>1</sup>. C'est ce que nous avons vu actuellement en politique. Chez Montesquieu,

« Les hommes sont libres lorsque le droit (la loi) les protège de tout arbitraire »<sup>2</sup>.

La pensée politique de Montesquieu, exposée dans l'*Esprit des lois*, se caractérise par la recherche d'une justice équilibrée entre l'autorité au pouvoir et la liberté des citoyens.

---

<sup>1</sup> Cf. Denis Huisman, André Vergez et Serge Le Strat, *Histoire des philosophes illustrée par les textes*, p. 169.

<sup>2</sup> Lecheminrouge. Canalblog.cour/12366 701.html,

**DEUXIÈME PARTIE**

**LA THÉORIE POLITIQUE**

**DE JEAN-JACQUES ROUSSEAU**

# CHAPITRE I

## LES TROIS STADES DE L'ÉVOLUTION HUMAINE

### I.- L'état de nature

Au sujet de l'état de nature, Hobbes est un des premiers à imaginer un état de nature pré-existant à la société humaine. Cet état, chez Hobbes, « est toutefois un état inventé, non réel »<sup>1</sup>. Cette affirmation nous montre que l'état de nature est un état conçu pour connaître la situation de l'humanité sauvage. Thomas Hobbes, avant l'instauration de la politique, a fait une étude de l'histoire des philosophes comme la pensée politique d'Aristote, et s'oppose à la tradition aristotélicienne. Pour Hobbes, dans le fichier électronique, « l'homme est sociable non par nature, mais par accident »<sup>2</sup>.

L'état de nature, c'est l'état de la guerre de tous contre tous (*Bellum omnium contra omnes*). Dans cet état aussi, Hobbes dit que « l'homme est un loup pour l'homme » (*homo homini lupus*)<sup>3</sup>. L'état de nature ne doit pas être compris comme la description d'une réalité historique, mais comme une fiction théorique. C'est-à-dire qu'il n'a peut-être pas jamais existé, mais il est une hypothèse philosophique féconde, une construction de l'esprit qui vise à comprendre ce que nous apporte l'existence sociale (*Léviathan*, XIII).

D'après ce que nous avons vu ci-dessus, pour Hobbes,

« L'état de nature est un terme de philosophie politique, utilisé dans les théories du *Contrat social* pour désigner la situation de l'humanité en l'absence de loi »<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> fr. wikipedia.org/wiki/Thomas\_Hobbes.

<sup>2</sup> *Ibidem*.

<sup>3</sup> *Ibidem*.

<sup>4</sup> www. lemondepolitique.fr/cours/philosophie.../rousseau.html.

Car, dans l'état de nature de Thomas Hobbes, chaque individu cherche son intérêt personnel, où l'égoïsme règne partout. En plus, dans la société, il y a la guerre de tous contre tous, puisque chacun veut assurer ses besoins personnels pour assurer sa vie.

Dans cette perspective, Thomas Hobbes est « l'un des premiers philosophes à introduire la notion d'état de nature : il tente d'imaginer que serait l'homme en l'absence de toute détermination sociale, de toute loi ». On peut dire que « cet état n'a jamais existé », mais a pour intérêt philosophique de faire comprendre l'étendue de la société. Pour Hobbes, « Tout homme cherche à se conserver ». Or, à l'état de nature, l'homme est libre d'utiliser comme bon lui semble tous les moyens à sa disposition pour arriver à cette conservation.

Alors, cette liberté illimitée conduit à la guerre universelle :

« L'homme devient un loup pour l'homme »<sup>1</sup>.

L'état de nature est donc un état de contradiction : la lutte de chacun où chaque individu pour sa survie met incessamment en danger la vie de tous. Dans ces conditions, les hommes choisissent alors de passer entre eux un contrat, c'est-à-dire un recours à un pacte d'association, afin d'éviter la guerre de tous contre tous. Il faut que tous les citoyens soient liés par un contrat. Autrement dit, chacun doit renoncer au moins au tiers de ses droits et le céder, à un individu appelé le souverain. On peut souligner ici que ce dernier est hors du contrat, mais il détermine tout et surveille aussi le contrat. En effet, pour Hobbes, l'homme est tiraillé par deux passions : l'amour de soi et la pitié.

Et la cité est bien gouvernée lorsqu'elle est sous le contrôle d'un seul souverain qui détermine tout.

Mais pour pouvoir approfondir la pensée politique de Jean-Jacques Rousseau, nous allons voir, étape par étape, les trois stades de l'évolution humaine. L'état de nature de Rousseau affirme que « l'homme naturellement pacifique, tranquille, voire même loin de la guerre et du

---

<sup>1</sup> [www.lemondepolitique.fr/cours/philosophie.../rousseau.html](http://www.lemondepolitique.fr/cours/philosophie.../rousseau.html).

péril » (la guerre ou le danger). Pour Rousseau, « l'état de nature est une situation tout à fait heureuse », c'est-à-dire une vie harmonieuse.

Comme Hobbes, Rousseau suppose l'existence d'un « état de nature » avant l'instauration de l'état social. Bien sûr, il s'agit encore d'une supposition théorique :

Concernant l'imagination de l'état de nature, la première position le rapproche de Hobbes, qui voyait dans l'homme naturel non un être isolé et cherchant avant tout à contenter ses besoins, mais par le second, il se détache du penseur anglais, puisque celui-ci affirmait, reprenant Plaute, que « l'homme est un loup pour l'homme » (*homo homini lupus est*)<sup>1</sup>. Considérant l'agressivité naturelle de l'homme, Hobbes profondément choqué par la guerre civile et les troubles religieux anglais du XVII<sup>e</sup> siècle, réclamait un pourvoir royal absolu confisquant la violence individuelle au profit de l'Etat. Enthousiasmé par la bonté naturelle, Rousseau, lui, considère que le pouvoir doit venir des individus eux-mêmes.

Selon Hobbes, « l'homme est mauvais en soi »<sup>2</sup> ; selon Rousseau, « c'est la société ; c'est-à-dire le désir de posséder, de dominer et de paraître, qui a corrompu l'homme »<sup>3</sup>.

Pour la première affirmation, Hobbes a déclaré que l'homme naturel est mauvais, car dans l'état de nature, tout est en désordre et plein de guerres. Mais selon l'affirmation de Rousseau, la source du mal provient de la société et non pas de la nature.

« L'état de nature est un état qui n'existe pas, qui n'a jamais existé et n'existera jamais, mais dont il est utile d'avoir une idée pour distinguer en l'homme ce qui vient de sa nature, de ce qui vient de la société »<sup>4</sup>.

Cette réflexion théorique lui permet d'étayer sa réflexion philosophique et surtout de comprendre ce qu'est « l'homme naturel ». En d'autres termes, il veut remonter à l'homme individuel, hors de l'homme

---

<sup>1</sup> fr. wikipedia.org/wiki/Jean-Jacques\_Rousseau.

<sup>2</sup> *Ibidem*.

<sup>3</sup> *Ibidem*.

<sup>4</sup> fr.wikipedia.org/wiki/Etat\_de\_nature.

social. Pour Rousseau, que serait l'homme en l'absence de toute détermination sociale, de toute loi ? Mais cette supposition a pour intérêt philosophique de faire comprendre l'étendue de la société. Pour Hobbes, « Tout homme cherche à se conserver », or, à l'état de nature, l'homme est libre d'utiliser comme bon lui semble tous les moyens à sa disposition pour assurer cette conservation.

Nous savons que l'amour de soi est l'instinct de conservation. Ce qui fait que l'homme cherche à se préserver et à se conserver. La pitié, quant à elle, l'homme a une

« répugnance naturelle à voir périr ou souffrir tout être sensible ».

C'est-à-dire que, dans l'état de nature, l'homme porte un sentiment naturel, la guerre de tous contre tous n'existe pas, parce qu'il porte un sentiment naturel bon. En effet, chez Jean-Jacques Rousseau, l'état de nature est un état tout à fait bon, sans aucune contrainte.

## II.- L'état social ou l'état de guerre

Pour Rousseau, comme pour Locke,

« L'homme est né libre et bon, c'est la société qui l'a corrompu »<sup>1</sup>.

On sait que dans son premier ouvrage, *Le Discours sur les sciences et les arts*, Rousseau se déclare l'ennemi du progrès. Pour ce dernier,

« le progrès des sciences et des arts a rendu l'homme vicieux et méchant, en corrompant sa nature intime »<sup>2</sup>.

Par ailleurs, dans l'ouvrage, *Histoire des philosophes illustrée par les textes*, Rousseau dit :

---

<sup>1</sup> [www.denisstouret.net/idéologues/Rousseau.html](http://www.denisstouret.net/idéologues/Rousseau.html).

<sup>2</sup> Denis Huisman, André Vergez et Serge Le Strat, *Histoire des philosophes illustrée par les textes*, p. 182.

« L'homme est bon par nature, mais c'est la société qui l'a corrompu »<sup>1</sup>.

A la suite de ce que nous avons vu ci-dessus, dans l'état social ou l'état de guerre, dans le *Contrat social*, Rousseau dit :

« L'homme est né libre et partout il est dans les fers »<sup>2</sup>.

Cette affirmation de Jean-Jacques Rousseau nous montre que, naturellement, l'homme est né libre dans la nature. La source du mal qui l'attaque est venue de la société dans laquelle il habite. L'homme naturel est parfaitement heureux et sans contrainte. Pour tout homme dans l'univers durant ce temps, les seuls biens qu'il connaisse sont la nourriture, une femelle et le repos.

Puis, le problème auquel il doit faire face est le phénomène naturel, c'est-à-dire les cataclysmes naturels et les cyclones. Ces problèmes poussent les hommes à se rapprocher avec leurs semblables pour lutter contre l'ennemi commun. Or, cette relation avec ses semblables entraîne des désordres causés par la propriété privée. Pour sortir de cette période de malheurs, les hommes se réunissent pour créer la société civile, pour défendre cette liberté naturelle. On peut signaler ici que la source du mal qui a existé dans cette société est causée par la liberté naturelle illimitée. Ce droit illimité est la cause du mal au sein de la société. La question qui doit être posée est la suivante : qu'est-ce qu'on doit faire pour freiner ce droit illimité à l'intérieur de chaque citoyen ?

Pour résoudre cette question, Rousseau a invité tous les citoyens membres de l'Etat, sans exception, à se soumettre au souverain. Son but dans sa politique est

« ce que l'homme perd par le contrat social, c'est sa liberté naturelle et un droit illimité à tout ce qui le tente et qu'il peut atteindre ; ce qu'il gagne, c'est la liberté civile et la propriété de tout ce qu'il possède »<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Denis Huisman, André Vergez et Serge Le Strat, *Histoire des philosophes illustrée par les textes*, p. 182.

<sup>2</sup> Jean-Jacques Rousseau, *Du Contrat social*, p. 60.

<sup>3</sup> [www.Leconflit.com/article-30926280.html](http://www.Leconflit.com/article-30926280.html).

Dans cette perspective, c'est ce que Jean-Jacques Rousseau appelle par l'expression de volonté générale. Ce qui est essentiel encore chez Rousseau est que chaque homme se donne entièrement à la communauté avec tous ses droits et tous ses biens. Dans la pensée politique de Rousseau, la source de la loi est bien le produit de la volonté générale, lorsque tous les individus participent à son élaboration.

Selon notre théoricien calviniste, dans l'état de nature,

« L'homme était parfaitement heureux... Je vois l'homme se rassasiant sous un chêne, se désaltérant au premier ruisseau, trouvant son lit au pied du même arbre qui lui a fourni son repas »<sup>1</sup>.

« Les seuls bien qu'il connaisse dans l'univers sont la nourriture, une femelle et le repos. Les seuls maux qu'il craigne sont la douleur et la faim, il n'a nul besoin de ses semblables et n'en reconnaît aucun individuellement »<sup>2</sup>.

L'être humain est alors un heureux sauvage. Puis l'homme qui vivait donc isolé et heureux, par des circonstances fortuites, noue (lie) des relations avec ses semblables, c'est-à-dire les hommes se réunissent et s'entraident pour lutter contre l'ennemi commun, par exemple, un cataclysme naturel ou un cyclone, mais tout en continuant à être indépendant, donc à être libre. Cette seconde période de l'état de nature est encore plus heureuse que la première. C'est par un malheureux « hasard » que l'homme sort de cette seconde période pour entrer dans une période de désordre causée par l'inégalité, la richesse et la misère, les rivalités et les passions.

Ce « hasard » c'est l'invention de la métallurgie et de l'agriculture, qui engendrent la propriété privée ou l'égoïsme individuel. Pour sortir de cette période malheureuse, les hommes doivent alors s'associer pour créer la société civile, l'Etat, de façon à sauvegarder leur liberté primitive et naturelle tout en assurant leur sécurité.

---

<sup>1</sup> [www.denistouret.net/idéologues/Rousseau.html](http://www.denistouret.net/idéologues/Rousseau.html).

<sup>2</sup> *Ibidem*.

#### **IV.- Le nouveau projet de Rousseau (le *Contrat social*)**

Ici, le nouveau projet de Jean-Jacques Rousseau a une liaison étroite avec le contrat social, lequel est différent du pacte d'association de Thomas Hobbes. Pour ce dernier, « pour éviter la guerre de tous contre tous, il faut que les citoyens soient liés par un contrat ».

On peut dire que, pour Hobbes, le souverain est hors du contrat, mais il détermine tout et surveille aussi le contrat. Le pacte d'association de Rousseau exige vraiment que chaque sujet particulier se rassemble pour former la société et cette société détient la souveraineté, ou le peuple tout entier exprime la volonté générale. Pour mieux éclaircir la volonté générale, nous allons la voir ensemble dans le deuxième chapitre de la deuxième partie de notre travail.

## CHAPITRE II

# LES PROBLÈMES FONDAMENTAUX DE LA VOLONTÉ GÉNÉRALE

### I.- Définition de la volonté générale

Dans la définition de la volonté générale, nous allons voir étape par étape qu'est-ce qu'on entend par « volonté » et par le mot « générale ». Dans le livre *Lexique de philosophie*, « la volonté veut dire, faculté qui cause des actions, pouvoir de se déterminer pour certaines raisons ou certains motifs (la volonté qui m'anime) »<sup>1</sup>. Selon *Le petit Larousse 2009*, étymologiquement, le mot volonté vient du latin *voluntas* qui signifie faculté de déterminer librement ses actes et de les accomplir<sup>2</sup>. Autrement dit, c'est une énergie et une fermeté avec laquelle on exerce cette faculté. Et, pour la signification du mot générale, toujours dans *Le petit Larousse 2009*, ce mot vient du latin *generalis* qui veut dire qui s'applique à un ensemble de personnes, de choses (par opposition à particulier)<sup>3</sup>, par exemple, idées générales.

Ici, la volonté générale, chez Jean-Jacques Rousseau peut être considérée comme la clé de voûte de l'Etat rousseauien ». Cette affirmation montre que la volonté générale est un système de Rousseau pour fonder sa nouvelle politique par rapport à la théorie politique de Thomas Hobbes.

Autrement dit, la volonté générale, chez Jean-Jacques Rousseau est « la doctrine de la souveraineté inaliénable de la Nation par des mêmes prémisses que la précédente, mais n'aboutit point aux mêmes conclusions »<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> *Lexique de philosophie* N° 734/735, p. 160.

<sup>2</sup> *Le petit Larousse 2009*, p. 1 077.

<sup>3</sup> *Ibidem*, p. 460.

<sup>4</sup> reflexion sur le droit.Spaces.live.com/.../cours !250 97C95 346F5 AED§ 190. entry.

Selon cette affirmation de Jean-Jacques Rousseau, la volonté générale est indestructible par rapport à la volonté particulière. Dans le fichier électronique, Rousseau dit :

« La souveraineté consiste essentiellement dans la volonté générale... »<sup>1</sup>

Et de là vont résulter entre autres comme conséquences nécessaires, l'indivisibilité et l'inaliénabilité de la souveraineté.

La souveraineté n'est que l'exercice de la volonté générale et ne peut jamais s'aliéner et le souverain qui n'est qu'un être collectif ne peut être représenté que par lui-même : le pouvoir peut bien se transmettre, mais non la volonté. Et encore,

« pour la même raison que la souveraineté est inaliénable, elle est indivisible, car la volonté est générale ou elle ne l'est pas, elle est celle du corps du peuple ou seulement d'une partie. En effet, la volonté générale est le système de Rousseau pour fonder sa politique »<sup>2</sup>.

La volonté générale se traduit par « la volonté de l'assemblée ». Elle se définit comme l'acte d'association qui produit un corps moral et collectif qui prend le nom de république ou de corps politique. Ce corps politique est appelé Etat. La volonté générale est aussi la réunion du peuple pour participer au corps politique en admettant une morale grâce à la volonté de tous. Elle est le contraire de la volonté particulière, car dans la volonté particulière, on trouve l'existence d'une seule voix, mais non pas de toutes les voix de l'assemblée.

Chez Jean-Jacques Rousseau, la volonté générale est différente du pacte d'association de Thomas Hobbes. Pour ce dernier, il faut limiter les droits naturels à l'intérieur de chaque citoyen, qu'on change en un individu appelé souverain. Or, pour Rousseau, ce qui est bon, c'est « la volonté générale ». On peut souligner ici que, dans la volonté générale, le corps politique est moins corruptible comparé à un seul individu. Le gouvernement d'un seul individu est une monarchie absolue, c'est-à-dire,

---

<sup>1</sup> *Ibidem*.

<sup>2</sup> reflexion sur le droit.Spaces.live.com/.../cours !250 97C95 346F5 AED§ 190. entry.

le régime politique dans lequel le chef de l'Etat est un roi héréditaire. Il fait tout ce qu'il veut faire.

Certes, la volonté générale est un terme de Rousseau pour instaurer un corps politique. Le souverain est le peuple tout entier et sans exception. On peut souligner ici que la volonté générale veut créer un corps moral, afin d'éviter les intérêts particuliers ou l'égoïsme individuel. La volonté générale est donc plus efficace que la volonté collective, car elle est indispensable à tous les citoyens, c'est-à-dire à la démocratie.

Dans la démocratie, c'est le peuple qui détient le pouvoir ou tous les pouvoirs. Rousseau est un grand théoricien partisan de la démocratie directe. C'est la raison pour laquelle, il a critiqué la monarchie absolue de Thomas Hobbes. La priorité, chez Rousseau, il faut que tous les citoyens obéissent à la volonté générale pour assurer le vrai corps politique, pour éviter l'absolutisme d'un seul souverain.

## **II.- La volonté générale est-elle possible ?**

D'après ce que nous avons vu plus haut, la volonté générale n'est pas la volonté d'un seul individu, mais c'est la volonté de tous les citoyens. En effet, dans *Le contrat social*, au deuxième paragraphe nous lisons :

« La volonté générale n'est plus la volonté de tous, elle s'élève des contradictions, des débats, et le meilleur avis ne passe point sans disputes »<sup>1</sup>.

D'après cette affirmation, la volonté générale est possible, mais elle est provoquée par un grand débat et des contradictions, car les meilleures idées sont difficilement trouvées. On peut souligner ici, que chaque membre de la volonté générale peut parler et peut expliquer son avis. Si c'est possible, on peut appliquer son avis.

On peut dire que dans le contrat social, le but de Rousseau est la liberté de tous les citoyens. La liberté du citoyen est basée surtout sur la

---

<sup>1</sup> Jean-Jacques Rousseau, *Le contrat social*, p.146.

volonté générale. Mais la question doit être posée : cette volonté générale est-elle possible ?

Suite à notre étude au sujet de la politique de Jean-Jacques Rousseau, nous allons voir ensemble la réponse à la question déjà posée plus haut : la volonté générale est-elle possible ? La réponse à cette question est simple et voici la raison : la volonté générale est tout à fait possible pour Rousseau, à condition que chaque sujet particulier soit soumis à la volonté générale. Parce que, la volonté générale, pour Rousseau, est la bonne marche de l'Etat dans la société civile. Le but de cet Etat dans la société civile est d'éviter la mauvaise cause du droit illimité à l'intérieur de chaque citoyen.

Ensuite, pour avoir la possibilité de la volonté générale, il faut changer la mentalité du peuple à l'intérieur de la volonté générale. Dans le fichier électronique, Rousseau dit : « Otez des volontés particulières... »<sup>1</sup>, parce que, dans la volonté particulière il y a naissance d'une période de désordre dans la société secondaire. Cette seconde période est engendrée par l'égoïsme individuel et la propriété privée. Pour éviter tout cela, Rousseau invite tous les citoyens à se soumettre à la volonté générale.

En plus, la possibilité de la volonté générale dépend beaucoup de la conscience du peuple. Ce qu'il attaque (l'égoïsme individuel) de la société secondaire, automatiquement il entre dans la communauté du peuple, c'est-à-dire dans la volonté générale. C'est cette conscience qui marque la possibilité de la volonté générale. Dans le *Contrat social*, pour avoir la bonne volonté générale, Rousseau dit :

« Qu'on n'est obligé d'obéir qu'aux puissances légitimes »<sup>2</sup>

Dans cette perspective, Rousseau oblige le peuple à suivre le contrat social, parce que le contrat social est la source de toute loi qui règle la vie des citoyens. Si une loi règle la vie du citoyen dans une société, le mal est moindre par rapport à l'absence de loi. En effet, l'obligation marquera la bonne marche et la possibilité de la volonté générale. Pour avoir le bien de la société, il faut donc suivre la volonté de la majorité.

---

<sup>1</sup> fr. Wikipedia.org/wiki/Jean-Jacques Rousseau.

<sup>2</sup> Jean-Jacques Rousseau, *Du contrat social*, p. 65.

Pour avoir la possibilité de la volonté générale, il faut que le droit ou la liberté du citoyen se réduise à la volonté commune. Cette réduction de son droit prouve l'amour de la patrie qui ordonne le corps politique. En effet, pour avoir la possibilité de la volonté générale, la priorité, « c'est l'amour de la patrie » : car tout homme est vertueux quand sa volonté particulière est conforme en tout à la volonté générale.

En d'autres termes, pour mieux garantir, cette volonté générale exige des gens qui s'aiment entre eux et s'entraident. Sinon, la volonté générale n'arrive pas à se réaliser, car l'amour et le respect des autres semblables manquent. En effet, la conscience fait aimer l'homme, le bien, et former ses idées, de distinguer le bien du mal au-dedans de chaque individu.

Nous savons que le respect de la loi ne dépend que de la conscience de chaque individu, c'est-à-dire, c'est par la conscience qu'il décide de suivre la volonté collective. En effet, la base fondamentale de la possibilité de la volonté générale est qu'elle se fonde surtout sur la volonté de chaque individu particulier. Pour Rousseau, s'il veut être libre :

« Chaque homme se donne entièrement à la communauté avec tous ses droits et tous ses biens »<sup>1</sup>.

Le but de cette communauté est de se défendre ensemble des maux survenus aux autres. La volonté générale est donc tout à fait possible, si les citoyens sentent leurs avantages au sein de la volonté générale. Enfin, il faut que tous les individus s'entendent afin que les meilleures idées passent. Si les meilleures idées passent, c'est la naissance de la possibilité de la volonté générale.

### **III.- Le fonctionnement de la volonté générale**

Le fonctionnement de la volonté générale ne résulte pas, selon Rousseau,

---

<sup>1</sup> [www.leconflit.com/article.309\\_26390.html](http://www.leconflit.com/article.309_26390.html).

« de l'addition des volontés particulières, mais se confond avec la volonté générale, qu'il distingue de la majorité ou de la « volonté de tous » qui n'est qu'une « somme des volontés particulières »<sup>1</sup>.

Cette affirmation de Rousseau implique la participation du peuple qui entre en une seule volonté. La notion de volonté générale de Jean-Jacques Rousseau est à l'origine de la démocratie directe qui implique la participation des gouvernés à l'exercice du pouvoir. Dans le fondement politique de Rousseau, les gouvernés sont le peuple au sein de la société détenant le pouvoir direct. La volonté générale est également, pour cette même raison, « inaliénable » et ne peut être cédée à quiconque.

La pensée politique de Jean-Jacques Rousseau ne vient pas du hasard, mais il y a une cause qui l'a poussé à fonder sa politique. Nous savons très bien que la pensée politique de Rousseau réside dans le contrat social ou la volonté générale. La question qui se pose alors est la suivante : comment fonctionne la volonté générale ?

Le fonctionnement de la volonté générale de Rousseau est exposé sous une forme d'association du peuple qui défend et protège de toute la force commune la personne et les biens de chaque associé. Dans la société secondaire, on trouve l'association du peuple pour protéger les biens de chaque associé, par laquelle, chacun s'unissant à tous pour lutter contre le mal qui arrive à celui qui ne suit pas la norme de vie établie par le peuple. Le fonctionnement de la volonté générale se propose également d'éviter la force physique qui viendrait du plus fort. Nous lisons dans *l'Histoire des philosophes illustrée par les textes* :

« Le plus fort n'est jamais assez fort pour être toujours le maître, s'il ne transforme sa force en droit et l'obéissance en devoir »<sup>2</sup>.

Cette affirmation nous montre que pour être le plus fort, il faut transformer sa force en droit et l'obéissance en devoir. On sait que la force est une puissance physique. Le fonctionnement de la volonté générale

---

<sup>1</sup> [www.intellico.fr/](http://www.intellico.fr/)... Jean-Jacques Rousseau... volonté.../2406.

<sup>2</sup> Denis Huisman, André Vergez et Serge Le Strat, *Histoire des philosophes illustrée par les textes*, p. 185.

devient un acte de nécessité et non de volonté, c'est tout au plus un acte de prudence, c'est-à-dire la loi qui règle la vie des citoyens.

En effet, la source du contrat social est avant tout la force, c'est-à-dire « c'est la force qui fait le droit »<sup>1</sup>. Le rôle de la volonté générale applique une loi à celui qui ne suit pas la règle. Le but du fonctionnement de la volonté générale est de changer la mentalité du peuple par le respect des autres, qui fait appel à la bonne gouvernance ou à la cité bien gouvernée. La pensée politique de Rousseau veut donc amener le peuple à participer à la souveraineté et à se diriger par lui-même. Dans sa politique, Rousseau veut une monarchie limitée, car le souverain est au-dessous de la loi et non comme chez Hobbes.

En effet, sans la notion de la volonté générale, on a commencé à penser un pouvoir non plus personnel ou à un individu, mais il appartient à tout le peuple entier ou collectivement ; la conception de souveraineté nationale est alors apparue. Cette « expression de volonté générale » est toujours droite mais le jugement qui la guide n'est pas éclairé ». Rousseau admet la nécessité d'un législateur.

On peut souligner ici que la source d'une législation est née de la volonté du peuple, repose donc sur un contrat qui est un acte collectif, une décision révolue de s'unir en un seul corps. Le fonctionnement de la politique de Rousseau est différent de la vision du contrat donné par Hobbes.

Rousseau préfère la volonté générale afin que le pouvoir de la souveraineté soit sous la protection de l'assemblée. En général, le pouvoir collectif est indestructible par une personne. Selon le fichier électronique, la constitution des 3 et 14 septembre 1791, est fondée pour la première fois sur le principe de la souveraineté nationale et organise la séparation rigide des pouvoirs (prévu par l'article 16 de la déclaration universelle des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789) afin de lutter contre l'absolutisme du roi et renforcer l'idée selon laquelle la volonté générale prime.

Le pouvoir législatif est détenu par une assemblée unique (l'Assemblée nationale législative) composée de 745 membres élus pour

---

<sup>1</sup> *Ibidem.*

deux ans. Le pouvoir judiciaire est confié à des juges élus par le peuple. Son indépendance est affirmée vis-à-vis des autres pouvoirs. Par contre, les tribunaux ne peuvent ni s'immiscer dans l'exercice du pouvoir législatif, ou suspendre l'exécution des lois, ni reprendre sur les fonctions administratives. Le pouvoir exécutif est délégué au roi. Il est impassible et sacré et ses décisions sont contresignées par le ministre. Cette stricte séparation des pouvoirs porte donc la marque de la suspicion (soupçons ou manque de confiance), dans laquelle est tenu le roi.

D'autre part, la notion de volonté générale, chez Rousseau, est aussi à l'origine de l'approche volontariste de l'idée de nation. En effet, le fonctionnement de la volonté générale est rigide sur la séparation directe du corps politique. Dans la volonté générale, le but de Rousseau, avant tout dans ses discours politiques, était de chercher la possibilité de gouverner les gens qui font le mal en succombant dans leur passion personnelle, malgré leur bonté naturelle.

#### **IV.- Problème de la volonté générale**

On a vu dans le chapitre précédent, que la pensée politique de Jean-Jacques Rousseau est exposée dans *Du contrat social*, dans lequel il recherche les conditions d'un Etat social qui serait légitime, c'est-à-dire guidé par la loi, et qui ne produit pas la corruption de l'homme. Selon l'*Histoire des philosophes illustrée par les textes*, le problème qu'il pose rejoint celui de Locke :

« Trouver une forme d'association qui défend et protège de toute la force commune la personne et les biens de chaque associé et pour laquelle chacun s'unissant à tous, n'obéisse pourtant qu'à lui-même et reste aussi libre qu'auparavant »<sup>1</sup>.

Tel est le problème fondamental dont le *Contrat social* donne la solution.

---

<sup>1</sup> Denis Huisman, André Vergez et Serge Le Strat, *Histoire des philosophes illustrée par les textes*, p. 183.

Le fondement de la politique de Jean-Jacques Rousseau est exposé dans le *Contrat social*, dans lequel il cherche les conditions d'un Etat social qui serait guidé par la loi. Le problème de la volonté générale est trouvé dans le débat des membres qui donnent la solution devant un problème social. Par exemple, comment résoudre le problème de celui qui n'entre pas dans la communauté du peuple ? En répondant à cette question, les uns disent des choses différentes des autres membres.

D'une manière générale, le problème de la volonté générale vient de la contradiction des idées. De plus, la volonté générale n'accepte jamais les intérêts égoïstes, mais essaie plutôt

« de dégager ce qui est possible à la majorité des voix, dans les débats du peuple assemblé »<sup>1</sup>.

Dans cette perspective, le problème de la volonté générale est plein de débats, et il arrive que les meilleures idées ne passent point. Ce qui compte dans la volonté générale est la majorité des voix du peuple. La voix de la majorité peut donc aller plus loin par rapport à un individu.

De plus, le problème de la volonté générale est la volonté particulière, car celle-ci engendre un type d'homme égoïste, c'est-à-dire qui ne vise que son intérêt personnel. Tout cela est donc différent de la volonté générale et est la source de problème au sein de la société secondaire. Dans sa politique, Rousseau exige la réunion du peuple en un seul corps.

On peut dire que le pacte social n'a pas pour but de concilier tous les intérêts égoïstes, mais plutôt de dégager ce qui est possible, à la majorité des voix, dans les débats du peuple assemblé, c'est-à-dire la volonté générale. Ainsi le pacte se réduit à ces termes :

« Chacun de nous met en commun sa personne et toute sa puissance sous la suprême direction de la volonté générale ; et nous recevons en corps chaque membre comme partie indivisible du tout »<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Denis Huisman, André Vergez et Serge Le Strat, *Histoire des philosophes illustrée par les textes*, p. 183.

<sup>2</sup> Jean-Jacques Rousseau, *Du contrat social, Philosophie politique*, p. 143.

Par ailleurs, l'*Histoire des philosophes illustrée par les textes* affirme que dans le pacte social de Jean-Jacques Rousseau, tous les membres de la société doivent participer dans ce contrat, mais ce contrat ne refuse que l'intérêt particulier ou la propriété privée.

On peut dire que le problème fondamental de la volonté générale, c'est l'intérêt particulier. La volonté générale, cependant, n'est pas la volonté de tous.

« La volonté générale n'est plus la volonté de tous, elle s'élève des contradictions des débats et les meilleurs avis ne passent point sans disputes »<sup>1</sup>.

Cette affirmation nous montre que le problème qui naît de la volonté générale trouve sa solution. Elle relève de la contradiction des idées, c'est-à-dire que chaque individu membre a son idée personnelle. En même temps, dans son débat, toute personne membre de la volonté générale peut parler selon son avis personnel, pour que la meilleure idée passe vraiment. En effet, pour éviter le problème de la volonté générale, il faut que tous les citoyens comprennent leur situation et s'entraident eux-mêmes, afin que le meilleur avis passe. En plus, si l'un parle au moment de la réunion, normalement, toute l'assemblée s'entend. Pour éviter le problème de la volonté générale, on doit donner la priorité au respect des gens au sein de l'assemblée sociale.

---

<sup>1</sup> Jean-Jacques Rousseau, *Du contrat social, Philosophie politique*, p. 146.

**TROISIÈME PARTIE**

**LES APPORTS**

**DE LA VOLONTÉ GÉNÉRALE**

# CHAPITRE I

## AU NIVEAU INDIVIDUEL

### I.- La tranquillité de l'âme

D'après ce que nous avons vu jusqu'ici, la pensée politique de Jean-Jacques Rousseau est basée sur la volonté générale ou la volonté de la majorité des gens pour fonder le gouvernement. Le but de l'instauration du gouvernement de Rousseau est la sauvegarde de la liberté du citoyen au sein de la société civile, dans laquelle la source de la liberté du citoyen n'est autre que chaque individu qui peut, en tant qu'homme, avoir l'esprit de la volonté générale. Dans le *Contrat social*, Rousseau écrit :

« Ce que l'homme perd par le contrat social, c'est sa liberté naturelle et un droit illimité à tout ce qu'il tente et qu'il peut atteindre... »<sup>1</sup>

Cette affirmation de Rousseau montre que la source des maux de la société est la liberté naturelle et un droit illimité, car ces deux choses viennent de la société. Pour avoir la liberté civile, il faut que la liberté naturelle soit freinée par la loi. Ainsi, le bien de chaque associé est la propriété de tous et non à un individu particulier.

Dans le fondement de la politique de Jean-Jacques Rousseau, le moteur du changement ou la base fondamentale de la politique est la morale. Dans le *Contrat social*, au premier paragraphe, nous lisons :

« En substituant dans sa conduite la justice à l'instinct, et donnant à ses actions la moralité qui leur manquait auparavant »<sup>2</sup>.

Selon cette affirmation de Rousseau, il faut remplacer par la justice le mal issu de l'instinct et toutes les actions sont guidées par la morale qui manquait dans la première société ou l'état de nature.

---

<sup>1</sup> Jean-Jacques Rousseau, *Du contrat social*, Rousseau et la philosophie politique, p. 55.

<sup>2</sup> *Ibidem*, p. 77.

Voici ce que Jean-Jacques Rousseau dit, au premier paragraphe de son *Contrat social* :

« Ce droit ne vient point de la nature, il est donc fondé sur des conventions »<sup>1</sup>.

Chez Rousseau, le droit n'est pas naturel. Il ne vient pas de Dieu, mais de la majorité des gens qui s'unissent pour le créer. La source du droit est né de la volonté de tous et non d'une volonté particulière.

En effet, pour avoir la tranquillité de l'âme ou la liberté des citoyens, il faut que chaque sujet particulier soit guidé par la morale, pour éviter le droit du plus fort ou le droit illimité. Dans la société primaire, l'homme porte, selon Rousseau, un sentiment naturel qui ne provoque pas du mal. Mais la source du mal vient de la société secondaire, y compris l'égoïsme individuel et la propriété privée.

Tout cela fait appel à l'exploitation de l'homme par l'homme. Et pour échapper à tout cela, la raison qui applique la morale est surveillée par l'Etat. Le rôle de l'Etat est de sauvegarder le droit des citoyens et de protéger les lois.

En plus, grâce à la réalité de l'Etat, les hommes sont protégés avec toutes leurs richesses et tous leurs biens. Le fondement de la politique de Jean-Jacques Rousseau est donc différent de celui de Thomas Hobbes. Pour ce dernier, dans l'état premier, on trouve la guerre de tous contre tous. La solution de Hobbes est que tous les citoyens soient liés par un contrat, dans lequel un seul individu détient la souveraineté et en plus, le souverain est au-dessus de la loi. Le souverain de Thomas Hobbes est une forme de la monarchie absolue.

Mais pour Rousseau,

« l'homme est naturellement pacifique, tranquille voire même loin de la guerre et du péril et il se caractérise par l'égalité et la liberté »<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Jean-Jacques Rousseau, *Du contrat social*, Rousseau et la philosophie politique, p. 44.

<sup>2</sup> [www.intellego.fr/... Jean-Jacques-Rousseau... volonté.../2406](http://www.intellego.fr/... Jean-Jacques-Rousseau... volonté.../2406).

Dans cet état, la vie de l'humanité sauvage est vraiment tranquille, car le sentiment naturel règne.

Mais à la suite de cet état, les hommes doivent se réunir et s'entraider pour lutter contre l'ennemi commun, c'est-à-dire les catastrophes naturelles (cyclones ou tremblements de terre). Mais dans cet état secondaire de l'état de nature, on entre dans une période de désordre causé par l'inégalité de la richesse, la misère, les rivalités et les passions. C'est un effet du hasard. C'est l'invention de la métallurgie et de l'agriculture, qui a fait que les hommes se combattent entre eux, car leur union fait appel à l'exploitation de l'homme par l'homme. Ce qui engendre et fortifie la propriété privée.

Et pour avoir la tranquillité de l'âme dans cet état secondaire, les hommes doivent alors s'associer pour créer une nouvelle société, c'est-à-dire la société civile. C'est le contrat social qui permet de passer de la période malheureuse de l'état primaire à la société civile. C'est à cause du contrat pour avoir la tranquillité de l'âme au niveau individuel et la réalité de l'Etat que tout homme est libre d'entrer au gouvernement de l'assemblée. Ce gouvernement de l'assemblée est appelé par Rousseau « la volonté de l'assemblée » ou « la volonté générale ».

Par ailleurs, un pays est bien gouverné quand le peuple détient la souveraineté ou quand le peuple est le souverain. C'est la naissance de la démocratie directe, car le peuple décide toute action. C'est la justice sociale. Le pays est donc bien gouverné quand le pouvoir passe sous la protection de l'assemblée générale.

## II.- La conscience de son devoir

Selon *Larousse classique*, le mot « devoir » vient du latin « *debere* » qui signifie être obligé à quelque chose par la loi, la morale et les convenances. Par exemple, un enfant doit obéissance à ses parents. En plus, la signification du mot « devoir » veut dire obligation de faire une action ou de suivre quelque règle. Autrement dit, le verbe « devoir » indique une obligation morale, comme les exercices qu'un maître donne à ses élèves.

Le « devoir » ici, est la morale, c'est-à-dire la loi. Dans la théorie politique de Jean-Jacques Rousseau, le souverain est le peuple, pour éviter les nombreux problèmes causés par l'inégalité, la misère et la propriété privée. En voyant les désordres qui existent dans la société civile, Rousseau pense qu'il faut résoudre ces problèmes dans l'immédiat. La question qui se pose est comment Rousseau résout-il ces problèmes ?

La source de tout le problème est dans la société secondaire. Ce qui domine, c'est l'égoïsme à l'intérieur de chaque sujet particulier. Dans le livre *Histoire des philosophes illustrée par les textes*, dans le texte n° 113, au premier paragraphe, Rousseau dit : « Ceci est à moi ». Cette affirmation montre que l'égoïsme et la propriété privée sont la source de l'inégalité sociale et sont à l'origine de toute la misère au sein de la société secondaire.

A cause des crimes, des meurtres et de la misère, Rousseau pense à une nouvelle société, c'est la société dirigée par le peuple. Ici, la nouvelle société est la société guidée par la loi, différente de la société primaire et de la société secondaire. La troisième société, c'est la société civile.

Dans la société civile, Rousseau fait un effort pour avoir la justice sociale. Selon lui, sa théorie politique, pour avoir la justice sociale, ce qui est bon, c'est « la majorité des voix », c'est-à-dire la volonté générale. Cette affirmation de Rousseau est pour éviter les intérêts particuliers ou l'égoïsme individuel. Dans les intérêts particuliers, il n'existe qu'un avantage appartenant à un individu.

En plus, dans cette volonté générale, nous découvrons donc autre chose que l'intérêt privé, le désir de bonheur, etc. Pour éviter le problème qui existe dans la société civile, Jean-Jacques Rousseau avait son idée personnelle pour résoudre tous les problèmes de l'humanité. Platon, Aristote, Machiavel et Hobbes sont de grands politiciens qui se sont formés à partir de la réalité même.

Mais, la différence de Machiavel, de Hobbes, de Locke et de Rousseau par rapport aux politiciens de l'Antiquité est le point de départ. Les politiciens de l'Antiquité ont leur point de vue de départ dans la réalité qui a existé.

Par contre, le point de départ de Nicolas Machiavel, de Thomas Hobbes, de John Locke et de Jean-Jacques Rousseau est basé dans une supposition de l'état primitif, sans règles et de problèmes politiques en général. Le problème de Nicolas Machiavel est la durabilité au pouvoir. Mais, par contre, le problème des trois philosophes, Hobbes, Locke et Rousseau, est la vie de l'humanité en l'absence de règles de conduite. Alors que chacun d'entre eux a sa façon de voir pour résoudre ces problèmes.

Dans la société civile, Rousseau enseigne que tous les citoyens s'aiment, s'entraident et s'unissent pour créer une nouvelle société. Cette nouvelle société n'est pas comme dans la société primaire et la société secondaire. Dans la nouvelle société, tous les comportements de l'humanité sont référés à une règle de conduite. Et tous les biens de la société sont au profit de tous, non au profit d'une seule personne.

Ici, le devoir de chaque citoyen est de suivre la morale pour éviter le mauvais comportement dans la société secondaire<sup>1</sup>. Dans la société civile une chose très est remarquable : le changement de la mentalité. A ce propos, Rousseau dit :

« Produit dans l'homme un changement très remarquable, en substituant dans sa conduite la justice à l'instinct et en donnant à ses actions la moralité qui leur manquait auparavant... »<sup>2</sup>

Cette affirmation de Rousseau a pour but de sauver le peuple de sa pensée sauvage, à cause de la pensée sauvage qui est la source des maux venant de l'état primaire, jusqu'à l'état secondaire.

On sait que dans l'état civil, Rousseau demande aux gens de changer de mentalité pour accéder à la morale ou à l'éthique.

Revenons un peu à l'état primaire pour mieux expliquer le fond de notre travail. Rousseau dit :

---

<sup>1</sup> Cf. Denis Huisman, André Vergez et Serge Le Strat, *Histoire des philosophes illustrée par les textes*, texte n° 116.

<sup>2</sup> Jean-Jacques Rousseau, *Du contrat social*, p. 77.

« L'état de guerre n'est pas naturel, mais provient de l'avènement de la propriété privée, et l'inégalité de la répartition des richesses »<sup>1</sup>.

Pour résoudre ce problème, il faut que tous les citoyens s'associent et expliquent la faiblesse de la société en absence de la morale. Chez Rousseau,

« Le devoir de chaque citoyen est d'accepter de s'unir ensemble »<sup>2</sup>

Normalement chaque sujet particulier doit s'unir pour former la société et cette société détient la souveraineté.

On peut souligner ici que la souveraineté, chez Rousseau, est différente de celle de Thomas Hobbes. La pensée politique de Hobbes part de la monarchie absolue, c'est-à-dire que le souverain est confié à un individu. De plus le souverain est au-dessus de la loi.

Pour Rousseau,

« c'est le peuple tout entier qui exprime la volonté générale »<sup>3</sup>

La souveraineté n'appartient pas au plus fort ou à quelques-uns. Mais la souveraineté dirigée par le peuple est inaliénable et indivisible. La souveraineté, chez Jean-Jacques Rousseau, part de la volonté du peuple, qui est dégagée par la majorité et qui est la source de la loi. En plus, le devoir de chaque citoyen ou de chaque sujet particulier est d'accepter les lois établies par la majorité.

Dans l'association de la volonté générale, « les hommes étant égaux », mais aucun d'entre eux ne peut se prévaloir de quelque supériorité que ce soit. La souveraineté ne saurait donc appartenir à aucun d'entre eux en particulier. Elle appartient à tous à la fois.

En effet, pour éviter les désordres ou la misère qui existe dans la société, il faut que tous les citoyens, sans exception, soient conscients de leur devoir afin de mieux garantir la volonté générale et le respect de la loi. Ici,

---

<sup>1</sup> [www.lemonde-politique.fr/cours/philosophie.../rousseau.html](http://www.lemonde-politique.fr/cours/philosophie.../rousseau.html).

<sup>2</sup> *Ibidem*.

<sup>3</sup> *Ibidem*.

tous les citoyens sont sur le même pied d'égalité par rapport aux lois, c'est-à-dire que tout le peuple est au-dessous de la loi, mais non pas comme le souverain, chez Hobbes, où le souverain est au-dessus de la loi.

Chez Rousseau, la vraie politique exige donc de limiter le pouvoir du souverain. Sinon, c'est une porte ouverte au despotisme, autrement dit, il fait tout ce qu'il veut faire durant son mandat.

### III.- La conscience morale

Selon le *Dictionnaire classique*<sup>1</sup>, le mot « morale » vient du latin « *moralis* » qui signifie mœurs, c'est-à-dire la signification du mot morale est conforme aux bonnes mœurs ou à la vie morale. Cette affirmation signifie un usage particulier dans un pays pour avoir le bien de la société. Ce mot « morale » est traduit par plusieurs mots qui sont : la loi, l'éthique, le droit, le précepte. Dans ses ouvrages, Rousseau a l'habitude de dire droit au lieu de morale.

Dans l'*Histoire des philosophes illustrée par les textes*, dans le texte numéro 114, on trouve d'autres significations du mot droit ou de morale, chez Rousseau,

« un acte de nécessité, non de volonté, c'est au plus un acte de prudence »<sup>2</sup>.

Cette affirmation de Rousseau montre qu'il s'agit d'un acte le plus nécessaire à la vie de l'homme. Le droit, chez Jean-Jacques Rousseau, est né du pacte social qu'on établit, à cause du désordre dans sa société secondaire.

Dans le système de Rousseau, pour sortir de cette période de malheurs, les hommes doivent alors s'associer pour créer la société civile, ou l'Etat, de façon à sauvegarder leur liberté primitive et naturelle, tout en assurant leur sécurité. C'est le contrat social qui permet de passer de la période malheureuse de l'état de nature à la société civile. La question qui

---

<sup>1</sup> *Larousse classique, dictionnaire encyclopédique*, p. 770.

<sup>2</sup> Denis Huisman, André Vergez et Serge Le Strat, *Histoire des philosophes illustrée par les textes*, p. 185.

doit être posée est celle-ci : « Comment concevoir une société civile qui assure la sécurité tout en sauvegardant la liberté ? »

La réponse à cette question est que la sécurité est née de la volonté générale ou du contrat social. Dans le fichier électronique, Rousseau dit :

« Le contrat permet à l'homme d'acquérir ce qui fait de lui un être différent de l'animal »<sup>1</sup>.

La vie des animaux dans la nature n'a pas de loi établie pour régler leur vie. Mais, la vie de l'individu dans la société civile est guidée par la loi. La loi dans cet état est née de la volonté générale et non d'une volonté particulière.

La souveraineté n'appartient pas au plus fort ou à quelques-uns, mais elle appartient à tout le peuple. Elle appartient au peuple et est inaliénable et indivisible. Rousseau dit :

« La souveraineté c'est la volonté générale qui est dégagée par la majorité et qui est la source de la loi »<sup>2</sup>.

Cette affirmation montre que tous les membres de la volonté générale sont égaux ou sur le même pied d'égalité. Et tous les hommes étant égaux, aucun d'entre eux ne peut se prévaloir de quelque supériorité que ce soit.

Dans la théorie politique de Rousseau, « c'est la force qui fait le droit », c'est-à-dire que la force est une puissance physique, en même temps les autres utilisent leur force pour détruire ses semblables. En effet, le droit est un acte de nécessité, mais non pas de la volonté, c'est-à-dire, le droit qu'on n'est obligé d'obéir qu'aux puissances légitimes. Dans le fichier électronique, on retrouve la célèbre citation de Rousseau : « L'homme est bon, c'est la société qui le corrompt »<sup>3</sup>.

Mais, attention, si l'homme naturel est bon, il n'est pas pour autant moral. Don, même s'il est bon, il a besoin de la morale pour le guider, parce que la source du mal provient de la société. La morale est une création sociale. L'homme qui vit à l'état de nature ne se soucie donc pas de la

---

<sup>1</sup> [www.lemonde-politique.fr/cours/philosophie.../rousseau.html](http://www.lemonde-politique.fr/cours/philosophie.../rousseau.html).

<sup>2</sup> *Ibidem*.

<sup>3</sup> *Ibidem*.

morale. Mais, sa vie est basée sur l'instinct, comme l'amour de la femme, l'appétit de dormir au pied d'un arbre.

Le problème de Hobbes et de Rousseau se fonde sur les lois au sein de l'état de nature. Mais cet état est un état qui n'existe pas et n'existera jamais. Cette supposition a été construite pour fonder la vie politique.

Dans la conscience morale, la théorie politique de Thomas Hobbes est différente de celle de Rousseau, surtout au sujet de la formation de la loi. Pour Hobbes, l'état sauvage était une situation de danger, c'est-à-dire que la plus grande force menace la plus petite, à cause de ses droits non freinés. A cause de ce problème, Hobbes a conclu que l'état sauvage est un état de guerre de tous contre tous. Pour résoudre ce problème, il a fondé ses lois personnelles pour freiner les droits naturels. La source de la loi de Hobbes part d'un pacte d'association, dans lequel tous les citoyens doivent se lier par un contrat et se détacher d'une partie de leurs droits qu'ils donnent à un individu appelé souverain.

Mais, concernant cette morale, aux yeux de Rousseau, le pacte d'association de Hobbes est une forme de la monarchie absolue, c'est-à-dire une forme de gouvernement d'un seul individu. Le problème du gouvernement dirigé par un individu, chez Rousseau, est qu'il peut faire tout ce qu'il veut faire aux citoyens. En plus, le comble, le souverain de Thomas Hobbes est au-dessus du contrat du peuple, c'est-à-dire la loi.

Chez Rousseau, dans l'état sauvage, l'homme est donc parfaitement heureux, parce qu'il porte un sentiment naturel. Pour ce dernier, celui qui porte un sentiment naturel est loin du danger ou du péril. Mais la source des maux dans cet état, est l'union du peuple pour se défendre des malheurs venus au gré du hasard, c'est-à-dire les catastrophes naturelles (cyclones et cataclysmes). Alors que ces unions provoquent le désordre causé par l'inégalité de niveau de vie et par la misère surtout. Pour sortir de cette situation de malheurs, les hommes doivent s'associer au sein de la société civile.

On sait que dans la société civile, la vie de l'humanité n'est pas comme à l'état primaire et à l'état secondaire. Dans ce système, l'Etat a pour

rôle de sauvegarder la liberté primitive et naturelle afin d'assurer sa sécurité. Rousseau dit :

« La loi résulte de la volonté générale, mais n'appartient pas à la volonté de quelques-uns »<sup>1</sup>.

En effet, d'après ce que nous avons vu ci-dessus, la loi est le produit de la volonté générale, lorsque tous les citoyens participent à son élaboration. Concernant la morale, toute assemblée au sein de la volonté générale est vraiment consciente de la morale ou de la loi, car c'est le peuple qui décide tout.

Selon l'engagement de la volonté générale, chaque sujet particulier doit obéir aux lois, parce que c'est l'obéissance à la loi qui prouve la bonne marche du gouvernement, car c'est l'accord d'un groupe d'hommes. En effet, pour pouvoir faire régner la sécurité ou la tranquillité dans la société civile, normalement chaque sujet particulier accepte l'existence de la loi qui règle la vie de chaque citoyen, pour éviter la misère comme dans la seconde période de l'état de nature, y compris l'exploitation de l'homme par l'homme. Par nature, l'homme est donc incapable de faire le mal, mais la source du mal est née de la société ou des habitants.

#### **IV.- La conscience d'autrui**

La politique de Jean-Jacques Rousseau est fondée surtout sur la démocratie directe, parce que, dans la démocratie directe, le peuple détient le pouvoir direct, mais il n'appartient pas à un individu. Le vrai pouvoir appartient à tous les citoyens de la société. Dans le fichier électronique donne l'effet de la volonté générale :

« l'acte d'association produit un corps moral et collectif qui prend le nom de république ou de corps politique, ce corps politique est appelé Etat »<sup>2</sup>.

Dans cette affirmation, selon la pensée politique de Rousseau, c'est le peuple qui détient tout le pouvoir politique.

---

<sup>1</sup> [www.denisstouret.net/idéologues/Rousseau.html](http://www.denisstouret.net/idéologues/Rousseau.html).

<sup>2</sup> [www.franchemet-europe.en/zfren/zfilos/191.pdf](http://www.franchemet-europe.en/zfren/zfilos/191.pdf)?

On sait que

« ce contrat est le fondement juridique de la loi ». Il instaure l'égalité et la liberté des citoyens »<sup>1</sup>.

Cette affirmation montre que c'est le peuple qui a voté la loi, qu'il s'applique au sein de la société. Le but de la formation de cette loi est d'éviter les problèmes comme dans la société secondaire, y compris l'inégalité de la richesse et surtout la propriété privée. En plus, cette création de la loi veut instaurer l'égalité et la liberté des citoyens. Si cela est bien posé, automatiquement, tout le peuple est conscient d'autrui, c'est-à-dire que sa conscience est dominée par la loi.

Selon la loi de la volonté générale, elle protège chaque associé contre l'arbitraire de l'égoïsme des volontés particulières ou de la propriété privée. A partir de la formation de ce contrat social, le peuple en sécurité et protégé, respecte les autres au sein de la vie quotidienne. Quiconque refusera d'obéir à la volonté générale y sera contraint par tout le corps : ce qui ne signifie autre chose sinon qu'on le forcera d'être libre. Telle est la condition donnant à chaque citoyen de la patrie la garantie de toute dépendance personnelle. Dans l'état de nature, l'égalité venait de ce que chacun formait une unité absolue.

Mais, à présent, dans la société civile, l'unité vient de ce que « chacun se donnant également, la condition est égale pour tous ». On peut souligner ici que cette égalité est structurellement comparable à l'état de paix dans l'état de nature. Concernant la liberté, chaque associé est libre parce qu'il s'est engagé de son propre aveu à obéir aux lois dont il est l'auteur. Chez Rousseau,

« la liberté est l'obéissance à la loi que l'on s'est prescrite »<sup>2</sup>.

Selon cette affirmation, la liberté ici n'est pas la liberté de faire tout ce qu'on veut faire, mais c'est la liberté de suivre la morale. Nous constatons que la loi part de tous et s'applique à tous. Ce sont les mêmes

---

<sup>1</sup> [www.franchement.europe.en/2fren/2files/191.pdf](http://www.franchement.europe.en/2fren/2files/191.pdf) ?

<sup>2</sup> *Ibidem*.

hommes qui sont à la fois le souverain, c'est-à-dire, ce sont eux-mêmes qui font la loi. Chez Rousseau,

« La bonne organisation politique doit sauvegarder la liberté naturelle de l'homme, il s'ensuit que la volonté générale est toujours droite et tend à l'utilité publique, mais les délibérations du peuple n'ont pas toujours la même certitude »<sup>1</sup>.

Cette affirmation montre que le corps politique de la volonté générale sauvegarde le droit de citoyen et le protège aussi.

Pour la condition de la formation de la volonté générale, il faut que toute la conscience soit égale à la volonté générale en approuvant l'attitude suivante :

« Le système dans le contrat social est originalement construit pour invalider la question classique : lequel a la suprématie »<sup>2</sup>.

Concernant la question classique, Rousseau est en même temps contre la philosophie politique de Platon. D'après ce que nous avons vu dans la première partie de notre travail, Platon veut instaurer une cité juste pour résoudre tous les problèmes de la société athénienne. Selon la pensée politique de Platon, le souverain, c'est le roi-philosophe ou le philosopheroi.

Aux yeux de Rousseau, la pensée politique de Platon est une forme de la monarchie absolue, parce que les affaires politiques sont entre les seules mains d'un individu. Il peut faire tout ce qu'il veut faire au cours de son mandat. En plus, le gouvernement d'une seule personne est facile à corrompre par rapport au gouvernement d'une assemblée. Pour avoir la vraie démocratie, il faut que le gouvernement soit confié à tous les citoyens. En effet, le gouvernement d'un seul individu est une forme de gouvernement, d'une tyrannie, c'est-à-dire une forme de gouvernement injuste.

La conscience d'autrui dépend donc d'une règle établie pour le peuple et par le peuple. Si la règle ou la loi est stricte, chacun est conscient

---

<sup>1</sup> [www.franchement.europe.en/2fren/2files/191.pdf](http://www.franchement.europe.en/2fren/2files/191.pdf)?

<sup>2</sup> *Ibidem.*

de son semblable, car la source de l'harmonie de la société est le respect de la loi.

Rappelons ici que, dans l'état primaire, la vie de l'humanité était parfaitement égale et heureuse. Il pense que le sentiment naturel n'arrive pas à faire du mal à autrui. Dans *l'Histoire des philosophes illustrée par les textes*, texte numéro 112, Rousseau dit :

« Concluons qu'errant dans les forêts sans industrie, sans parole, sans désir de leur nuire, peut-être même sans jamais en reconnaître aucun individuellement, l'homme sauvage sujet a peu de passions... »<sup>1</sup>

Cette affirmation dit que dans le premier état, l'homme vivait dans la forêt, et que dans la forêt, sans industrie, sans maison, sans lumière, on n'a pas besoin des autres pour s'entraider.

Dans l'état sauvage, la vie dans la forêt ne se soucie pas des autres, mais ne fait pas la guerre pour détruire ses semblables. Il est clair que, dans la forêt, l'homme a peu de passions et se suffit à lui-même, n'a que les sentiments et les lumières propres à cet état. Si la passion est faible, l'homme sauvage n'arrive pas à détruire les autres. En même temps, la source de conflit n'est que la passion trop large qui veut avoir quelque chose.

Ici, le fondement de la politique de Jean-Jacques Rousseau est basé surtout dans les études de la situation de l'humanité ou de l'homme primitif. Cette situation de l'humanité dans la forêt n'a pas existé, mais il s'agit d'une supposition pour solidement fonder sa politique.

---

<sup>1</sup> Denis Huisman, André Vergez et Serge Le Strat, *Histoire des philosophes illustrée par les textes*, p. 185.

## CHAPITRE II

### AU NIVEAU DE LA SOCIÉTÉ

#### I.- Respect des lois établies par la société

Le mot « loi » vient du latin « *ligare* » qui signifie « lien ». Autrement dit, le mot loi, dans le *Dictionnaire classique*, veut dire une règle nécessaire ou une obligation de se soumettre à la loi<sup>1</sup>.

Dans la théorie politique de Rousseau, il invite le peuple à créer l'Etat afin que la vie de l'individu ne produise plus la corruption. La question qui se pose est comment peut-on faire pour y parvenir ?

La première chose à faire est ceci. Dans le *Contrat social*, au premier paragraphe du chapitre I du livre IV, Rousseau dit :

« Tant que plusieurs hommes réunis se considèrent comme un seul corps, ils n'ont qu'une seule volonté qui se rapporte à la commune conservation de la loi établie par la société, il faut que tous les citoyens soient liés par un contrat social ou pacte social »<sup>2</sup>.

Dans le pacte social, la paix n'est que l'union du peuple au sein de la société civile. Le but de cette union est de créer la conservation et le bien-être général. Ici, c'est le peuple qui fait une loi pour la conserver. Ce passage de l'état de nature à l'état civil produit en l'homme un changement très remarquable, en succédant dans sa conduite à l'instinct et de mettre dans ses actions une loi qui leur manquait auparavant.

On constate que la loi est un engagement qui seul peut donner de la force aux autres. Dans la société civile, tout le peuple est obligé de suivre la loi établie par le peuple. Dans le *Contrat social*, Rousseau dit :

« quiconque refusera d'obéir à la volonté générale y sera contraint par tout le corps : ce qui ne signifie autre chose sinon

---

<sup>1</sup> Cf. *Larousse classique, dictionnaire encyclopédique*, p. 682.

<sup>2</sup> Jean-Jacques Rousseau, *Du contrat social*, p. 145.

qu'on le forcera d'être libre : car telle est la condition qui donnant chaque citoyen à la patrie le garantit de toute dépendance personnelle : condition qui fait l'artifice et le jeu de la machine politique, et qui seul rend légitimes les engagements civils... »<sup>1</sup>

Selon cette affirmation de Rousseau, on doit forcer tout le peuple d'accepter la réalité d'une loi, qui règle la vie de tous les citoyens.

Si l'un d'entre eux refuse d'obéir à la réalité de la loi, il est facilement détruit par l'assemblée. Dans sa politique, le but de Rousseau est de respecter les principes du contrat social : accepter de perdre la liberté naturelle et le droit illimité.

Dans la société civile, la source du mal vient de la liberté naturelle qui n'a pas été bornée. Pour avoir la justice sociale, il faut limiter la liberté en se référant aux lois tout ce qu'on fait. On sait que la réalité d'une loi n'est pas naturelle. C'est l'homme qui a créé la loi mais non pas Dieu. Comme dans la société civile, c'est la société qui a créé sa loi. Au niveau de la société, tout le monde respecte donc une loi, c'est-à-dire que, c'est le produit de son travail, pour faire régner la justice sociale au sein de la société civile. Il faut obéir à la loi.

A la suite de cette explication du respect de la loi au sein de la société civile, le contrat social est le fondement de la sécurité à l'état civil. Rappelons la source de la pensée politique de Rousseau, surtout de la création de la loi. A cause de la misère qui avait existé à l'état secondaire, Rousseau propose pour cela de :

« trouver une forme d'association qui défende et protège de toute la force commune la personne et les biens de chaque associé et par laquelle chacun s'unissant à tous n'obéit pourtant qu'à lui-même et reste aussi libre qu'auparavant »<sup>2</sup>.

Le contrat social par « lequel un peuple est un peuple », implique que tous les hommes acceptent de perdre leur « liberté naturelle » en s'engageant à remettre leur puissance et leur droit à l'ensemble de la société.

---

<sup>1</sup> Jean-Jacques Rousseau, *Du contrat social*, p. 54.

<sup>2</sup> Denis Huisman, André Vergez et Serge Le Strat, *Histoire des philosophes illustrée par les textes*, p. 183.

Mais, contrairement à Hobbes, pour Rousseau, l'individu ne perd pas tous ses droits, puisque le peuple demeure le détenteur de la souveraineté. Ainsi, chaque individu, en tant que « partie indivisible du tout », continue d'exercer ses droits sans être soumis à un autre pouvoir que sa propre volonté.

On sait que le corps politique ne résulte pas, selon Rousseau, de l'addition des volontés particulières, mais se confond avec la volonté générale, qu'il distingue de la majorité ou de la « volonté de tous » qui n'est qu'une « somme des volontés particulières ». Effectivement Rousseau dit :

« La souveraineté est indivisible, car la volonté est générale ou elle ne l'est pas. Elle est celle du corps du peuple ou seulement d'une partie »<sup>1</sup>.

Et elle ne peut à ce titre, être partagée. La volonté générale est également pour cette raison « inaliénable » et ne peut être cédée à quiconque. Dans la volonté générale, le souverain n'a donc pas de difficulté pour suivre une loi dans la vie quotidienne.

## **II.- Evolution de la société grâce au pacte social**

Dans l'évolution de la société, on constate que, dans l'état sauvage, ce qui caractérise l'homme est qu'il est nu dans l'état de nature. Il y a un parfait équilibre entre ses désirs et les ressources dont il dispose. Rousseau dit :

« L'homme naturel est d'abord un être de sensation et de sentiment seulement »<sup>2</sup>.

La vie de l'homme naturelle était basée dans la sensation, c'est-à-dire basée dans ce qui est naturel.

On sait que l'homme naturel ne désire que ce qui se trouve dans son milieu de vie immédiate. Car comme il ne pense pas, il se trouve donc dépourvu de l'imagination nécessaire à l'élaboration d'un désir pour ce qu'il

---

<sup>1</sup> [www.intellego.fr/... Jean-Jacques-Rousseau... volonté générale.../2406](http://www.intellego.fr/... Jean-Jacques-Rousseau... volonté générale.../2406).

<sup>2</sup> [www.denistouret.net/ideologues/Rousseau.html](http://www.denistouret.net/ideologues/Rousseau.html).

ne perçoit pas. Les désirs de l'homme naturel coïncident parfaitement avec les désirs de son corps. Voici ce que dit Rousseau à ce sujet :

« Ses désirs ne passent pas ses besoins physiques, les seuls biens qu'il connaisse dans l'univers sont la nourriture, une femelle et du repos »<sup>1</sup>.

Selon cette affirmation, la vie de l'homme naturelle ne réalise que de faible désir, car ce qui se passe est dans le désir immédiat, comme la nourriture, une femelle et du repos. Dans l'*Essai*, Rousseau suggère que l'homme naturel n'est même pas capable de distinguer un semblable dans un autre être humain. Car cette distinction requiert des facultés d'abstraction qui lui manquent. L'homme naturel ignore ce qu'il y a de commun entre lui et l'autre être humain.

Pour mieux éclairer cette évolution de la société, toujours, notre théoricien calviniste, déclare :

« Dans l'état de nature, l'homme était parfaitement heureux, trouvant son lit au pied du même arbre qui lui a fourni son repas »<sup>2</sup>.

D'après ce que nous avons vu ci-dessus, « les seuls biens qu'il connaisse dans l'univers sont la nourriture, une femelle et le repos »<sup>3</sup>.

Dans ce milieu, les seuls maux qu'il craigne sont la douleur et la faim.

Dans l'état sauvage, l'homme vit harmonieusement. Mais, à cause des circonstances fortuites, c'est-à-dire les cyclones, les cataclysmes naturels, il noue des relations avec ses semblables, mais tout en continuant à être indépendant. Il est donc libre.

Dans cette seconde période, on entre dans une période de désordre causée par l'inégalité de la richesse. La misère existe, et les rivalités naissent entre eux. Durant ce moment, c'est l'invention de la métallurgie et de l'agriculture qui engendre la propriété privée.

---

<sup>1</sup> [www.denisstouret.net/ideologues/Rousseau.html](http://www.denisstouret.net/ideologues/Rousseau.html).

<sup>2</sup> *Ibidem*.

<sup>3</sup> *Ibidem*.

Pour sortir de cette seconde période de malheurs, les hommes doivent alors s'associer pour créer la société civile, dans laquelle l'Etat sauvegarde la liberté primitive et naturelle. On sait que les sources des maux dans la société secondaire sont la liberté naturelle en dedans d'eux. Cette liberté illimitée a besoin de l'Etat pour la conserver, tout en assurant leur sécurité ; Cet Etat est le contrat social qui permet de passer de la période malheureuse de l'état de nature à la société civile.

La question qui doit être posée est la suivante : comment concevoir une société civile qui assure la sécurité tout en sauvegardant la liberté naturelle illimitée ?

La réponse à cette question est simple et voici la raison. Pour Rousseau,

« le peuple étant le souverain, chaque citoyen possède une fraction de la souveraineté. Si le peuple est composé de cent citoyens, chaque citoyen possède la dix millième (10 000<sup>ème</sup>) partie de la souveraineté. La conséquence est que chaque citoyen doit participer au choix des gouvernants et que la démocratie doit reposer sur le suffrage universel »<sup>1</sup>.

Dans un tel système de la démocratie directe, Rousseau ne pense pas que le meilleur gouvernement soit le gouvernement démocratique, c'est-à-dire un gouvernement dans lequel le peuple soit à la fois législatif et exécutif. Il préfère le gouvernement oligarchique, c'est-à-dire le gouvernement de quelques-uns soumis à la volonté générale, à la souveraineté populaire, pour la raison que le peuple aura moins à craindre du gouvernement d'un seul, parce que le gouvernement dirigé par un individu est une porte ouverte à la monarchie absolue.

En effet, dans l'état civil, tout le corps politique est né de la volonté générale de tous et non de la volonté particulière. Dans la société civile, tout homme de la société est obligé de suivre la morale. La source de la sécurité et de la tranquillité est le respect de la morale. L'évolution de la société est fondée au sein de l'union, car l'union fait appel à la démocratie directe.

---

<sup>1</sup> fr. wikipedia.org/wiki/Jean-Jacques Rousseau.

Le but de Rousseau, dans le pacte social, est de réunir le peuple qui se défend du plus fort en succédant à la moralité. Dans le pacte social de Rousseau, tous les citoyens sont au-dessous de la loi. De plus, l'assemblée est sur le même pied d'égalité vis-à-vis des lois.

### **III.- Nécessité de la volonté générale**

D'après tout ce que nous avons vu ci-dessus, la volonté générale est un système de Rousseau pour rassembler le peuple, pour produire un corps moral. Dans le fichier électronique, Rousseau déclare que :

« La volonté générale ayant pour objet et l'intérêt commun et s'exprimant par un vote auquel prennent part tous les citoyens, la source de la volonté est le peuple ».<sup>1</sup>

Dans cette affirmation, Rousseau montre que le fondement du pouvoir politique est le peuple. Parce que c'est le collectif qui prend le nom de république. C'est le corps politique qui est appelé Etat. Ici, la question qui se pose est quelle est la nécessité de la volonté générale ?

Chez Rousseau, les maximes concernant la volonté générale sont claires et lumineuses, c'est-à-dire que c'est la volonté générale qui décide tout. Elle est vraiment nécessaire, car la liberté naturelle en dedans de nous est freinée par la loi, à condition que cette loi soit bien appliquée. En effet, la création de la loi n'appartient pas à un individu, mais elle est formée par tous.

En plus, la volonté générale tient une place importante grâce à la réalité du pacte social de trouver une forme d'association qui défende en commun de tout ce qui est mal à la société, y compris la propriété privée ou l'égoïsme du sujet individuel.

On sait que dans l'état secondaire de Rousseau, tout homme s'avise de dire : « Ceci est à moi », car les hommes veulent s'accaparer de tout le terrain. Jusqu'à l'état civil, chaque sujet particulier veut assurer sa vie personnelle qui engendre le désordre dans la société civile. La nécessité de la

---

<sup>1</sup> Mper.perso.inforie.fr/auteurs/Rousseau.html.

volonté générale défend en commun tout ce qui ne correspond pas à la vie communautaire. Dans l'*Histoire des philosophes illustrée par les textes*, dans le texte numéro 114, Rousseau dit : « Le plus fort n'est jamais assez fort... »<sup>1</sup> Cette affirmation montre que les lois sont là pour éviter la force physique ou la puissance physique.

En même temps, le système politique de Rousseau a à peu près le sens que celui d'Aristote, surtout au sujet du gouvernement de l'assemblée. La volonté générale est moins corruptible par rapport à la volonté d'un seul individu.

La théorie politique que Rousseau expose dans le *Contrat social* recherche les conditions d'un Etat social qui seront légitimes, et pour éviter la corruption de l'homme. Dans le contrat social aussi, chacun de nous met en commun sa personne et toute sa puissance sous la suprême direction de la volonté générale. La communauté de l'individu à la société est donc une phase très importante, c'est-à-dire tout est en commun, en plus des lois établies pour tous.

Si cela se pose, la société civile est bien gouvernée parce que toute la richesse est le bien commun et tout membre de la volonté générale est au-dessous de la loi. Ce n'est pas comme chez Hobbes, celui qui surveille le contrat est en dehors de la loi.

Aux yeux de Rousseau, le gouvernement de Hobbes est une forme de gouvernement qui n'est pas bonne. Ce qui est nécessaire, chez Rousseau, est la démocratie où le peuple prend le pouvoir direct. Dans ce sens Rousseau prend pour point de départ de son analyse le fait qu'il est nécessaire d'éviter les dangers inverses des régimes d'assemblée (confusion des pouvoirs au profit du législatif), car l'assemblée est détentrice de la volonté générale. Il ne prône pas un démembrément de la souveraineté entre différents pouvoirs indépendants, mais une simple séparation des fonctions qui résultent d'une nécessité pratique : le fait que les fonctions d'exécution ne peuvent être confiées à l'assemblée des citoyens.

---

<sup>1</sup> Denis Huisman, André Vergez et Serge Le Strat, *Histoire des philosophes illustrée par les textes*, p. 185.

Toutefois, le groupe restreint en chacune de ces fonctions, le gouvernement doit rester subordonné à l'assemblée,

« seul souverain, il ne s'agit donc pas d'un véritable pouvoir pour Rousseau »<sup>1</sup>.

Dans un système, Rousseau préfère le gouvernement de quelques-uns soumis à la volonté générale, à la souveraineté populaire. En effet, le plus dangereux est le gouvernement d'un seul individu, comme dans la cité idéale de Platon : une forme de gouvernement du roi, c'est-à-dire qu'un individu dirige le pouvoir (philosophe-roi ou roi-philosophe). Le problème du pouvoir dirigé par un individu est une porte ouverte à la monarchie absolue. Durant son mandat, il fait tout ce qu'il veut faire à la patrie, au peuple et aux autres tout autour de lui. Pour Rousseau, le peuple doit prendre le pouvoir direct, car c'est la volonté générale. C'est ce que nous voyons actuellement : le pouvoir législatif remplace les voix de la majorité en discutant de l'instauration d'une loi. Le rôle du peuple n'est que d'élire un individu pour remplacer sa voix.

---

<sup>1</sup> [www.intellego.fr/... Jean-Jacques-Rousseau... volonté .../2406](http://www.intellego.fr/... Jean-Jacques-Rousseau... volonté .../2406).

# **CONCLUSION**

Pour conclure ce travail, nous pouvons dire que la pensée politique de Jean-Jacques Rousseau est née des philosophes qui lui sont antérieurs : Platon, Aristote, Machiavel, Hobbes, Locke et Montesquieu.

Nous avons vu que chaque philosophe a sa façon de voir la réalité.

Comme pour Platon, la source de sa pensée politique est venue des problèmes de la société athénienne (problèmes économiques, sociaux et politiques). Pour les résoudre dans l'immédiat, Platon a cherché la meilleure solution : la répartition de société athénienne en classes sociales. Cette répartition était, selon Platon, la meilleure solution à son époque.

Cette philosophie de Platon était reniée par son disciple Aristote qui a une autre façon de voir que son maître. Sa philosophie politique était basée sur la critique de ses prédécesseurs, car chacun a sa politique pour gouverner la cité

La source de la philosophie politique de Rousseau est née de la critique de la pensée de Thomas Hobbes. Rousseau écrit dans le *Contrat social* :

« A sa manière, il reprend des problèmes autrefois soulevés par Hobbes, par les théoriciens du droit naturel, Grotius, Pufendorf, Barbeyrac »<sup>1</sup>.

Nous pouvons donc dire que la source de la philosophie politique de Jean-Jacques Rousseau est la critique nouvelle des philosophes qui lui sont antérieurs. En effet, ces théoriciens du droit naturel ne sont pas assez préoccupés d'analyser la nature. Ils se sont tout juste contentés de justifier l'ordre établi.

Pour Rousseau, la politique n'est justifiée ni par la nature, ni par l'intérêt, ni par la force, ni par l'état de fait accompli. Dans le *Contrat social*, Rousseau dit :

« La politique est d'abord une morale, elle accomplit l'homme qui est volonté, raison, conscience, sentiment et non

---

<sup>1</sup> Jean-Jacques Rousseau, *Du contrat social*, pp. 16 – 17.

simplement besoin et passion. Elle suppose une « science de l'homme » »<sup>1</sup>.

Cette affirmation de Rousseau exige la volonté de chacun pour s'unir sous la direction de la volonté générale, pour éviter l'égoïsme individuel et la propriété privée. Le but de Rousseau dans sa politique est de gouverner le peuple sans exception.

---

<sup>1</sup> Jean-Jacques Rousseau, *Du contrat social*, pp. 16 – 17.

# **BIBLIOGRAPHIE**

## **I.- OUVRAGES DE L'AUTEUR**

*Du contrat social*, Rousseau et la philosophie politique, Paris, P.U.F.,  
Collection G.F. brochée, 1966, 87 p.

*Du contrat social*, sans lieu d'édition, Union Générale d'Editions, 1973,  
438 p.

## **II.- OUVRAGE D'ORDRE GENERAL**

HUISMAN (Denis), VERGEZ (André) et LE STRAT (Serge), *Histoire des philosophes illustrée par les textes*, 169 p.

## **III.- DICTIONNAIRES**

*Le petit Larousse* 2009, illustré, Paris, www.editions Lorence.fr., 1 812 p.  
*Larousse classique, Dictionnaire encyclopédique*, Paris, Librairie Larousse,  
sans date, 1 288 p.

*Lexique de philosophie* N°734/735, Atelier SEPC, Saint-Armand, Cher,  
1991, 160 p.

## **IV.- SITES INTERNET**

- 1) fr. wikibooks.org/...Platon / Introduction par les dialogues.
- 2) fr. Wikipedia.org/wiki/Etat – de – nature.
- 3) fr. wikipedia.org/wiki/Jean-Jacques Rousseau.
- 4) fr. wikipedia.org/wiki/Nicolas – Machiavel.
- 5) fr. wikipedia.org/wiki/Thomas Hobbes.
- 6) Mpen.perso.inforie.fr/auteur/Rousseau.htm.

- 7) reflexion sur le droit.spaces.live.com/...  
ens/250 97C95 346F5AEO !190 entry.
- 8) www. Reynier.com/.../ Politique / Locke. Html.
- 9) www.anarchiste couronne.com/.../ la philosophie – politique –  
d'Aristote/ ?
- 10) www.denistouret.net/idéologues/Rousseau.html.
- 11) www.franchement.europe.en/2fren/2files/191.pdf ?
- 12) www.intellego.fr/... Jean-Jacques-Rousseau... volonté  
générale.../2406.
- 13) www.le conflit.com/article-309 263 90. html.
- 14) www.lemonde  
politique.fr./cours/philosophie.../rousseau.html.
- 15) www.oboulo.com/cité + idéal + platon.
- 16) www.oboulo.com/état - nature - thomas – hobbes – John  
Locke 13969.html.
- 17) www.renatojanine.pro.br/.../rousseau.html.

# **INDEX**

## NOMS COMMUNS

### A

- Absolutisme ..... 31, 35  
Académie ..... 10, 11, 12  
Acte collectif ..... 35  
Agriculteurs ..... 9  
Agriculture ..... 27, 42, 57  
Ame ..... 41, 42  
Amitié ..... 12  
Amour ..... 23, 25, 32, 33, 48  
Antiquité ..... 43  
Aristocratie ..... 10  
Artisans ..... 9  
Assemblée ..... 11, 16, 30, 35, 38, 42, 49, 51, 54, 58, 59, 60  
Assemblée nationale ..... 35  
Association ..... 30, 34, 36, 45, 49, 54, 58  
Autonomie ..... 16  
Autrui ..... 15, 17, 50, 51, 52  
Avis ..... 31, 38  
Avocat ..... 19

### B

- Barbares ..... 12  
Bibliothèque ..... 12  
Bien-être ..... 53  
Biens ..... 26, 27, 33, 34, 36, 41, 44, 54, 56  
Bonheur ..... 43  
Bonté naturelle ..... 24, 36

### C

- Cataclysme ..... 26, 27  
Cataclysmes ..... 48, 56  
Catastrophes ..... 42, 48  
Catholicisme ..... 5  
Certitude ..... 51  
Chef ..... 6, 9, 10, 18, 19, 30  
Chêne ..... 27  
Cité ..... 8, 9, 10, 11, 16, 17, 20, 23, 35, 51, 60, 62  
Cité idéale ..... 8, 60  
Cité juste ..... 8, 9, 11, 17, 20, 51  
Cités grecques ..... 12  
Citoyens ..... 16, 17, 18, 19, 20, 23, 26, 28, 31, 32, 33, 34, 38, 41, 44, 45, 48, 49, 50, 51, 53, 54, 57, 58, 59  
Clé de voûte ..... 6, 29  
Commerciaux ..... 9  
Communauté ..... 10, 27, 32, 33, 36, 59  
Compétence ..... 8, 9  
Confusion ..... 59  
Connaissance ..... 5, 9  
Conscience ..... 32, 33, 48, 50, 51, 62  
Conservation ..... 15, 23, 25, 53  
Contradictions ..... 31, 38  
Contrainte ..... 15, 25, 26  
Contrat ..... 16, 17, 19, 23, 26, 28, 31, 34, 35, 37, 40, 41, 42, 46, 47, 48, 50, 51, 53, 54, 57, 59  
Contrat social ..... 17, 18, 26, 28, 31, 32, 34, 36, 40, 42, 46, 50, 51, 53, 54, 57, 59  
Convenances ..... 42

Convention.....	6,
Conventions.....	41
Corps politique.....	30, 49, 58
Corruption.....	11, 36, 53, 59
Crainte.....	16
Création de la loi.....	50, 54, 58
Critique.....	10, 15, 17, 18, 19, 62
Cyclone.....	26, 27
Cyclones.....	42, 48, 56

## D

Danger.....	16, 23, 24, 48
Débats.....	31, 37, 38
Démembrement.....	59
Démocratie	8, 10, 11, 31, 33, 42,
	49, 51, 57, 59
Dépendance.....	50, 54
Désir.....	24, 43, 52, 55, 56
Désirs.....	55, 56
Désordre	24, 27, 32, 42, 46, 48, 56,
	58
Despotisme.....	20, 46
Devoir.....	34, 42, 43, 44, 45
Discours.....	5, 36
Disputes.....	31, 38
Douleur.....	27, 56
Droit	15, 17, 18, 19, 20, 26, 32, 34,
	40, 41, 46, 47, 51, 54, 62
Droit illimité.....	26, 32, 40, 41, 54
Droits.....	15, 16, 23, 27, 30, 33, 35,
	48, 55
Droits naturels.....	15, 30, 48
Durabilité.....	13, 14, 44
Dynamisme.....	13

## E

Education.....	5, 10
Efficacité.....	13, 14
Egalité	6, 17, 18, 41, 46, 47, 50, 58
Egoïsme	16, 23, 27, 31, 32, 41, 43,
	50, 58, 63
<i>Encyclopédie</i> .....	5
Enfants.....	5, 6
Etat	6, 20, 24, 26, 27, 29, 30, 32,
	36, 41, 42, 46, 48, 49, 53, 57,
	58, 59
Etat civil.....	44, 53, 54, 57, 58
Etat de nature	15, 16, 17, 18, 22,
	23, 24, 25, 27, 40, 42, 46, 47,
	48, 49, 50, 53, 55, 56, 57
Etat primaire.....	42, 44, 48, 52
Etat primitif.....	44
Etat sauvage.....	48, 52, 55, 56
Etat secondaire	42, 44, 48, 54, 58
Ethique.....	13, 44, 46
Expérience.....	8, 11, 12
Exploitation.....	41, 42, 49

## F

Faiblesse.....	45
Faim.....	27, 56
Famille.....	6, 8, 17
Femelle.....	26, 27, 56
Femme.....	48
Féroce	14
Fers.....	26
Fiction.....	22
Fonctionnaires.....	13
<i>Fortuna</i> .....	13, 14

Fortune.....	13
--------------	----

## G

Gouvernance.....	18, 20, 35
Gouvernement	10, 11, 15, 19, 20, 30, 40, 42, 48, 49, 51, 57, 59, 60
Gouvernement oligarchique.....	57
Graveur.....	5
Grève.....	13
Guerre	8, 12, 15, 16, 17, 18, 22, 23, 24, 25, 26, 28, 41, 45, 48, 52
Guerres.....	8

## H

hasard.....	27, 34, 42, 48
homme naturel.....	24, 26, 47, 55, 56
humanité	15, 22, 42, 43, 44, 48, 52

## I

Idée.....	9, 11, 13, 17, 18, 24, 35, 36, 38, 43
Imagination.....	24, 55
Inaliénabilité.....	30
Indivisibilité.....	30
Industrie.....	52
Inégalité	5, 27, 42, 43, 45, 48, 50, 56
Injustice.....	20
Innéisme.....	18
Instinct.....	15, 25, 40, 44, 48, 53
Intérêt général.....	11, 18
Intérêts particuliers.....	31, 43

## J

Joies.....	15
------------	----

Jugement.....	35
---------------	----

Justice	8, 9, 18, 20, 40, 42, 43, 44, 54
---------	----------------------------------

Justice équilibrée.....	20
-------------------------	----

Justice sociale.....	18, 43, 54
----------------------	------------

## L

Lecture.....	5
--------------	---

Législateur.....	35
------------------	----

Législation.....	35
------------------	----

Liberté	15, 16, 18, 19, 20, 23, 26, 27, 31, 32, 40, 41, 46, 49, 50, 51, 54, 57, 58
---------	--

Liberté illimitée.....	57
------------------------	----

Liberté naturelle illimitée.....	26, 57
----------------------------------	--------

Loi	13, 16, 17, 18, 19, 20, 22, 23, 25, 27, 32, 33, 34, 36, 40, 41, 42, 43, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 53, 54, 55, 58, 59, 60
-----	--

Lois	19, 20, 35, 41, 45, 48, 49, 50, 54, 58, 59
------	--

Loup.....	15, 16, 22, 23, 24
-----------	--------------------

Lycée.....	12
------------	----

## M

Machiavélisme.....	13
--------------------	----

Maïeutique.....	8
-----------------	---

Majorité	32, 33, 37, 40, 41, 43, 45, 47, 55, 60
----------	--

Mal	11, 17, 24, 26, 32, 33, 34, 36, 40, 41, 47, 49, 52, 54, 58
-----	--

Malheurs.....	26, 46, 48, 57
---------------	----------------

Mandat.....	14, 19, 46, 51, 60
-------------	--------------------

Maux.....	27, 33, 40, 44, 48, 56, 57
-----------	----------------------------

Maximes.....	58
--------------	----

Mentalité.....32, 34, 44  
Métallurgie.....27, 42, 56  
Ministre.....35  
Misère8, 27, 42, 43, 45, 48, 49, 54, 56  
Mœurs .....12, 46  
Monarchie.....10, 11, 35  
Monarchie absolue..11, 19, 30, 31, 41, 45, 48, 51, 57, 60  
Monarchie limitée .....18, 19  
Morale9, 13, 14, 17, 30, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 57, 62,  
Moralité .....11, 40, 44, 58  
Mort.....12, 16  
Musique.....5

## N

Nation.....29  
Nature....15, 17, 18, 22, 23, 24, 25, 26, 41, 47, 49, 62  
Nécessité13, 34, 35, 46, 47, 58, 59  
Nobles .....10  
Nominalisme.....14  
Nourriture.....26, 27, 56

## O

Obéissance.....6, 34, 42, 49, 50  
Obligation.....32, 42, 53  
Opéra.....5  
Oratoriens.....19  
Orgueil.....16

## P

Pacte d'association ...23, 28, 30, 48

Pacte social .....16, 37, 46, 53, 58  
Paix.....16, 17, 50, 53  
Parlement.....17, 19  
Participation.....19, 33  
Passion personnelle.....36  
Passions .....23, 27, 42, 52  
Patrie.....32, 50, 54, 60  
Péripatéticiens.....12  
Peuple6, 13, 14, 17, 19, 20, 28, 30, 31, 32, 34, 35, 36, 37, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 53, 54, 55, 57, 58, 59, 60, 63  
Philosophe-roi.....9, 11, 51, 60  
Pitié .....23, 25  
Politique5, 6, 8, 9, 10, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 22, 23, 26, 27, 29, 30, 31, 32, 34, 35, 36, 37, 40, 41, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 51, 52, 53, 54, 55, 57, 58, 59, 62, 63  
Pouvoir8, 10, 12, 13, 14, 17, 18, 19, 20, 23, 24, 30, 31, 34, 35, 42, 44, 46, 49, 55, 58, 59, 60  
Pouvoir exécutif .....19, 20, 35  
Pouvoir judiciaire.....19, 20, 35  
Pouvoir législatif.....19, 35, 60  
Pragmatique .....13  
Précepteur.....12  
Présocratiques.....9  
Prince .....12, 13, 14  
Problème.6, 13, 14, 17, 26, 36, 37, 38, 43, 44, 45, 48, 60  
Profit .....10, 24, 44, 59  
Propriété.....18, 26, 40

Propriété privée 17, 26, 27, 32, 37, 41, 42, 43, 45, 50, 56, 58, 63

Prudence ..... 34, 46

Puissance physique ..... 34, 47, 59

Puissances ..... 32

## Q

Quiétude ..... 17, 18

## R

Raison ..... 9, 11, 16, 17, 30, 31, 34, 41, 55, 57, 62

Régime aristocratique ..... 10

Régime despotique ..... 19

Régime politique ..... 10, 30

Règle ..... 20, 32, 34, 42, 44, 49, 51, 53, 54

Renaissance ..... 12

Repas ..... 27, 56

Repos ..... 26, 27, 56

République ..... 11, 30, 49, 58

Rêve ..... 9

Révolution ..... 14, 18

Richesse ..... 27, 42, 50, 56, 59

Richesses ..... 41, 45

Rivalités ..... 27, 42, 56

Roi ..... 9, 10, 11, 30, 35, 51, 60

Roi-philosophe ..... 9, 11, 51, 60

Rousseau ..... 27

## S

Sagesse ..... 9

Science ..... 12, 63

Sciences ..... 5, 25

Scolastique ..... 14

Seconde période 27, 32, 49, 56, 57

Sécurité ..... 16, 27, 46, 47, 49, 50, 54, 57

Sensation ..... 55

Sentiment ..... 25, 41, 42, 48, 52, 55, 62

Sentiment naturel ..... 25, 41, 42, 48, 52

Séparation ..... 35, 36, 60

Société ..... 9, 16, 20, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 32, 34, 37, 40, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 62

Société civile ..... 26, 32, 42, 43, 44, 46, 48, 54, 57

Société primaire ..... 41, 43, 44

Société secondaire ..... 41, 43, 44, 46, 50, 57

Solution ..... 6, 13, 36, 38, 41, 62

Sophistes ..... 8

Souverain ..... 10, 12, 16, 17, 18, 19, 20, 23, 26, 28, 30, 31, 35, 41, 42, 43, 45, 46, 48, 51, 55, 57, 60

Souveraineté ..... 28, 29, 30, 35, 41, 42, 45, 47, 55, 57, 59, 60

Souveraineté nationale ..... 35

Suffrage universel ..... 57

Supériorité ..... 45, 47

Supposition ..... 24, 44, 48, 52

Suprématie ..... 51

Surveillance ..... 16

Survie ..... 16, 23

Suspicion ..... 35

## T

- Talent ..... 13, 14  
Tranquillité ..... 9, 17, 18, 41, 42, 49,  
57  
Tremblements de terre ..... 42  
Tribunaux ..... 35  
Troubles ..... 17, 24  
Tyrannie ..... 11, 20, 51  
Tyrannique ..... 19  
Tyrans ..... 8

## V

- Vanité ..... 15  
Vérité ..... 11  
Vertu ..... 8, 14  
Vie harmonieuse ..... 24  
Violence ..... 24  
*Virtù* ..... 13, 14  
Voix ..... 30, 37, 43, 60  
Volonté ..... 5, 30, 33, 34, 35, 37, 41,  
42, 45, 46, 47, 53, 55, 59, 60,  
62, 63  
Volonté générale ..... 5, 6, 27, 28, 29,  
30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37,  
38, 40, 42, 43, 45, 46, 47, 49,  
50, 51, 53, 55, 57, 58, 59, 60, 63  
Volonté particulière ..... 29, 30, 32, 33,  
37, 41, 47, 57  
Volontés particulières ..... 32, 33, 50,  
55

## **NOMS PROPRES DE PERSONNES**

### **A**

- Alexandre le Grand.....10, 12  
Annecy.....5  
Apollon Lycien.....12  
Aristote....5, 10, 11, 12, 14, 15, 17,  
22, 43, 59, 62  
Athéniens.....8, 9

### **B**

- Barbeyrac.....62

### **D**

- Diderot.....5  
Dieu.....17, 18, 41, 54

### **G**

- Grotius.....62

### **H**

- Hobbes5, 14, 15, 16, 17, 18, 19,  
22, 23, 24, 25, 28, 29, 30, 31,  
35, 41, 43, 44, 45, 46, 48, 55,  
59, 62

### **L**

- Levasseur.....5  
Locke5, 17, 18, 19, 25, 36, 43, 44,  
62

### **M**

- Machiavel5, 12, 13, 14, 43, 44, 62

- Madame de Warens.....5  
Merenore.....14  
Montesquieu.....5, 19, 20, 62

### **P**

- Philippe II.....10  
Platon.....5, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14,  
43, 51, 60, 62  
Plaute.....24  
Pufendorf.....62

### **S**

- Socrate.....8, 9  
Solon.....9  
Stagirite.....11  
Stuart.....18

### **X**

- Xénocrate.....12

## NOMS PROPRES DE LIEUX

### A

Athènes ..... 8, 9, 10, 11, 12

### B

Bordeaux ..... 19

Brède ..... 19

### C

Chambéry ..... 5

Charmettes ..... 5

### E

Ermenonville ..... 5

### F

Florence ..... 12

### G

Galilée ..... 14

Genève ..... 5

Guyenne ..... 19

### H

Handwick-Hall ..... 15

### I

Italie ..... 5, 12

### M

Macédoine ..... 10, 11, 12

### O

Oxford ..... 14

### P

Paris ..... 5, 19

Péloponnèse ..... 8

Pristol ..... 17

### S

Sicile ..... 11

Sparte ..... 8

Stagire ..... 10

Suisse ..... 5

### T

Thèbes ..... 8

### W

Westminster ..... 17

Westport ..... 14

## **TABLE DES MATIÈRES**

NOTION DE VOLONTÉ GÉNÉRALE CHEZ JEAN-JACQUES ROUSSEAU.....	1
DÉDICACE .....	2
REMERCIEMENTS.....	3
INTRODUCTION.....	4
PREMIÈRE PARTIE : LES ORIGINES DE LA PENSÉE POLITIQUE DE JEAN-JACQUES ROUSSEAU.....	7
CHAPITRE I.....	8
I.- LA PENSÉE POLITIQUE DE PLATON.....	8
II.- LA PENSÉE POLITIQUE D'ARISTOTE.....	10
III.- LA PENSÉE POLITIQUE DE NICOLAS MACHIAVEL.....	12
IV.- L'ÉTAT DE NATURE DE THOMAS HOBBES .....	14
V.- LA PENSÉE POLITIQUE DE JOHN LOCKE .....	17
VI.- LA PENSÉE POLITIQUE DE MONTESQUIEU .....	19
DEUXIÈME PARTIE : LA THÉORIE POLITIQUE DE JEAN-JACQUES ROUSSEAU.....	21
CHAPITRE I : LES TROIS STADES DE L'ÉVOLUTION HUMAINE .....	22
I.- L'état de nature.....	22
II.- L'état social ou l'état de guerre.....	25
IV.- Le nouveau projet de Rousseau (le <i>Contrat social</i> ).....	28
CHAPITRE II : LES PROBLÈMES FONDAMENTAUX DE LA VOLONTÉ GÉNÉRALE.....	29
I.- Définition de la volonté générale.....	29
II.- La volonté générale est-elle possible ? .....	31
III.- Le fonctionnement de la volonté générale .....	33
IV.- Problème de la volonté générale.....	36

<b>TROISIÈME PARTIE : LES APPORTS DE LA VOLONTÉ GÉNÉRALE</b>	39
<b>CHAPITRE I : AU NIVEAU INDIVIDUEL</b>	40
I.- La tranquillité de l'âme.....	40
II.- La conscience de son devoir.....	42
III.- La conscience morale.....	46
IV.- La conscience d'autrui.....	49
<b>CHAPITRE II : AU NIVEAU DE LA SOCIÉTÉ</b>	53
I.- Respect des lois établies par la société .....	53
II.- Evolution de la société grâce au pacte social .....	55
III.- Nécessité de la volonté générale .....	58
<b>CONCLUSION</b> .....	61
<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	64
I.- OUVRAGES DE L'AUTEUR.....	65
II.- OUVRAGES GÉNÉRAUX.....	65
III.- DICTIONNAIRES .....	65
IV.- SITES INTERNET.....	65
<b>INDEX</b> .....	67
<b>TABLE DES MATIÈRES</b> .....	76